

**VILLE DE MONTREUIL**  
 -----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 -----

Nombre de membres composant le Conseil  
 (à l'ouverture) : 53  
 Présents à la séance : 35  
 Pouvoirs : 13  
 Absents : 5

**Séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2006.**

L'an 2006, le mercredi 8 novembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique dans le grand hall du parc Montreau, 4 rue Babeuf, sur convocation en date du 27 octobre 2006.

**Sont présents :**

M. BRARD, M. SEREY, Mme PESSIN-GARRIC, M. MARTINEZ jusqu'à la question n° 7, Mme VALLET, M. DARRE, M. ZEGUERMAN, M. BLANCHARD, Mme RIDARD, M. MOLOSSI, M. MALAGNOUX, Mme POULARD jusqu'à la question n° 1, Mme ATTIA, M. MAESANO, M. LUCCHINI, Mme FRANCOIS, Mme BUNIO, M. JOUCLA adjoints, M. VOISIN, conseiller municipal délégué, Mme LANNEAU, M. GUIGUI, M. NEGRE, Mme CARLIER, M. TOME jusqu'à la fin des questions orales, Mme LUSSET-CASALASPRO, M. MONTEAGLE jusqu'à la question n° 4, Mme VANSTEENKISTE, Mme CLASTRES, M. REITH jusqu'à la question n° 4, M. KNOLL, Mme VAYSSIERE jusqu'à la question n° 4, M. SOW jusqu'à la question n° 4, M. MOSMANT, Mme LHERMET, M. HERVIEUX, conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

Mme DE KERAUTEM à M. VOISIN	Mme FERNANDEZ à M. DARRE
M. THEODET à Mme RIDARD	M. TOURE à M. MALAGNOUX
Mme BABUT à M. ZEGUERMAN,	Mme MERCIER à M. JOUCLA
Mme DIARRA à M. MAESANO,	Mme DISPOT à Mme ATTIA
Mme GLASSON à M. BLANCHARD	Mme HEUGAS à M. MONTEAGLE,
M. TRIQUENOT à Mme VANSTEENKISTE	Mme PILON à M. MOSMANT
M. LECOEUR à M. SOW	
Mme POULARD à M. MOLOSSI à partir de la question n° 2	
M. TOME à M. GUIGUI à partir de la question n° 1	

**Absents :**

M. SANETRA,	M. BOUIGES
M. HERE,	M. ATTIA
M. MARTINEZ à partir de la question n° 8	Mme BESSIS
Mme VAYSSIERE à partir de la question n° 5	M. SOW à partir de la question n° 5
M. MONTEAGLE à partir de la question n° 5	M. REITH à partir de la question n° 5

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même Code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mmes LANNEAU, LHERMET, CARLIER ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de M. le maire la séance est ouverte à 20h

➤ **DEMARCHE QUARTIER MONTREAU LE MORILLON**

**M. NÈGRE, conseiller municipal délégué au quartier Montreau-Le Morillon** exprime sa satisfaction et celle de M. DULAUROY (délégué au quartier) de recevoir le Conseil municipal à Montreau Le Morillon, quartier accueillant et populaire qui vit, bouge et se bat, dont les habitants travaillent, produisent, font face aux difficultés et aux injustices, mais partageant aussi des moments de solidarité, de fête et d'amitié.

Ce quartier, que certains voudraient mettre au ban de la République, est fier de ce qu'il est et de son caractère. Il est fier de ses jeunes ouverts sur l'avenir, de ses commerçants, de ses associations, de ses sportifs qui dynamisent sa vie, de ses personnes âgées qui font son identité et le lien fort avec son passé. Mais ce quartier demande son dû et demande à être respecté.

Les habitants demandent des moyens à la mesure de leurs besoins et de leurs aspirations : un emploi stable et bien rémunéré pour chacune et chacun, des logements décents, une éducation de qualité, des services publics efficaces et de proximité, des transports collectifs, des services de santé, des structures publiques de sports et de loisirs, la sécurité dans tous les sens – sécurité publique des biens et des personnes, bien sûr, mais aussi sécurité économique et sociale pour leur avenir individuel, familial et collectif. La population de ce quartier, comme celle de toute la ville de Montreuil, veut pouvoir en toute confiance s'enraciner dans le présent pour pouvoir construire leur futur. La municipalité prend et prendra pleinement ses responsabilités pour répondre aux besoins des habitants.

**M. NÈGRE** tient à rendre hommage aux services de la municipalité pour l'action tenace quotidienne et soucieuse de l'intérêt général qu'ils mènent collectivement. Leur implication est d'autant plus importante que dans ce quartier, les habitants ont un besoin impératif : celui d'un service public de proximité, efficace et ambitieux. Les services publics doivent continuer à être toujours davantage à l'image de ce quartier dynamique de 6 000 habitants, avec une vie associative et citoyenne forte. Ainsi, se maintient et se développe le tissu de solidarité et d'entraide exemplaire qui fait l'identité du quartier Montreau Le Morillon et dont l'efficacité a notamment pu être démontrée en limitant les conséquences qui ont fait suite aux fâcheux événements survenus l'an passé.

**M. NÈGRE** se félicite de l'implication quotidienne des habitants dans les différentes initiatives. Il en est ainsi du conseil de quartier qui se développe, malgré de réelles difficultés, et dont les habitants ont, depuis deux ans, relancé l'activité, bénéficiant du soutien des services de la ville dans cette démarche. En ce sens, ils ont rencontré à plusieurs reprises le CCVL (conseil consultatif de la vie locale) et les élus, notamment Dominique ATTIA, ils ont participé aux assises de la citoyenneté. Ils se sont engagés activement dans la définition d'un projet pour la petite enfance, avec l'utilisation de l'enveloppe participative, concernant les jeux installés dans l'allée Anne Godeau pour les petits de deux à quatre ans.

Les membres du conseil de quartier participent activement à la concrétisation d'actions intéressant le quartier : l'activité boxe, les terrains de sport pour les jeunes, les initiatives pour soutenir la vie associative, la réalisation des six repas de quartier. Le conseil de quartier participe aux réunions de consultation et d'information organisées avec les habitants sur des thématiques précises ; par exemple, la rénovation des rues (rue des Braves, rue des Ruffins), l'installation d'un nouveau système de collecte de déchets, les rencontres avec les jeunes du quartier, la réunion avec les résidents de la rue des Blancs Vilains et des Ruines à propos des inondations survenues cet été.

Le conseil de quartier est appelé à faire grandir son action, et ce, avec la participation du plus grand nombre d'habitants. **M. NÈGRE** en est d'autant plus convaincu que ce quartier est riche de mobilisation citoyenne et associative. Dans cet objectif, l'UAPM (Union des associations du parc Montreau) qui réunit de nombreuses associations et qui abrite dans ses locaux le conseil de quartier, constitue un élément fondateur de la vie associative dans le quartier en organisant notamment des initiatives marquantes pour les habitants. Le centre

social Assofac, qui lutte contre l'exclusion sociale et en faveur de l'accès aux droits des habitants, joue également un rôle essentiel par un attachement fort et un attachement de cœur. Il en est de même pour le club de football du quartier (l'ASBM), grâce auquel plus de 200 jeunes peuvent exercer le sport de leur choix – ce quartier a donné naissance à de grands joueurs de football et, pour demain, il en prépare d'autres. Les habitants, les parents, les joueurs, doivent s'y impliquer pour impulser l'énergie permettant à l'ASBM d'atteindre ses ambitions. Toujours en matière de sport, le club de Viet Vo Dao est aujourd'hui incontournable dans le quartier pour les jeunes et les moins jeunes. De nombreuses associations sont également largement mobilisées dans le domaine culturel, parmi lesquelles la « Loco » qui développe des actions en direction des enfants.

Dans un tout autre domaine, **M. NÈGRE** souligne avec force les actions de la CNL pour la défense des locataires dans ce quartier qui compte 78 % d'habitat social avec 1 590 logements de l'OPHM. Actions de proximité indispensables, notamment pour ceux qui sont le plus en difficulté.

Enfin, **M. NÈGRE** salue la présence de lieux de culte dans le quartier, qu'il s'agisse du catholicisme ou de l'islam. Ils donnent à voir l'image d'une entente et d'une intégration exemplaires ; ils contribuent à l'esprit de dialogue et de fraternité qui caractérise Montreau Le Morillon.

Le travail des services municipaux doit être apprécié au regard de cette vie associative et citoyenne, avec toutes ses richesses. Le pôle d'information « multiservices » est un point de convergence important dans ce quartier. Créé en 1997, le Pims vise à répondre aux besoins de services publics de proximité à Montreau Le Morillon, dont la population se trouve être particulièrement éloignée du centre-ville où sont concentrés la plupart des services administratifs. Depuis sa création, le Pims a toujours démontré son utilité et a recueilli la satisfaction des habitants. Ainsi, depuis le début de cette année, plus de 4 000 personnes ont bénéficié de ses prestations. Pour autant, dans la dernière période, certains services publics, comme la CAF, se sont retirés de ce projet. Aujourd'hui, les habitants souhaitent voir se renforcer le Pims. Ils veulent y retrouver une palette de services administratifs et sociaux large. Ils veulent y voir se développer de nouvelles prestations qui répondent toujours mieux à leurs besoins.

Outre le Pims, les services décentralisés dans leur ensemble, qu'il s'agisse de l'animation, des interventions techniques, du développement urbain, de la jeunesse ou encore de la petite enfance, accomplissent au quotidien un travail formidable aux côtés et au service des habitants. L'ensemble des éléments développés dans cet exposé est irrigué par leur travail au quotidien. **M. NÈGRE** rend hommage au travail accompli par l'équipe de la bibliothèque qui, par des actions de lecture de contes en direction des enfants et par des initiatives ambitieuses en lien avec la réalité du quartier, a permis une augmentation de 30 % en deux ans de la fréquentation de la bibliothèque municipale. Cet effort remarquable devrait donner lieu à une attention et à un soutien accrus à son fonctionnement, notamment en termes d'équipements multimédias. La fracture numérique existe dans ce quartier ; nombreux sont nos concitoyens qui ne peuvent bénéficier d'accès Internet et les services municipaux doivent travailler à faire changer cette situation, et la bibliothèque et le Pims peuvent être des relais importants en ce sens.

Les élus du quartier Montreau Le Morillon et la municipalité sont particulièrement attentifs au devenir des jeunes du quartier. Le service municipal de la jeunesse, avec la structure « La Passerelle », agit pour créer les conditions d'accueil des activités en leur direction. Aux jeunes de 12 à 17 ans, plusieurs activités sont proposées dans le domaine des loisirs, de la prévention, de la culture, des sports et de l'éducation à la citoyenneté. Pour ce qui concerne les jeunes de plus de 17 ans, le SMJ apporte son concours pour accompagner des projets collectifs et soutenir des démarches individuelles. Ainsi, en quatre ans, plus de 200 jeunes adultes du quartier ont bénéficié du soutien et de l'accompagnement du SMJ pour pouvoir

partir en vacances, même si certains de ces projets demandaient une forte mobilisation de la part des jeunes concernés.

Cette année, Jean-Charles NÈGRE et Jérôme DULAUROY ont réuni à deux reprises les jeunes du quartier, afin de mieux définir leurs besoins et de construire ensemble les réponses. Plus de 60 jeunes ont participé à chacune de ces réunions. Différentes demandes formulées à cette occasion ont été suivies d'effets : une meilleure adaptation du terrain de football situé sur le parking Roland Martin par l'OPHM ; la rénovation du terrain multisports de Jules Guesde est en préparation... Par ailleurs, la possibilité de dédier l'activité de « La Passerelle » uniquement aux jeunes en installant l'activité enfance dans d'autres locaux est à l'étude.

L'une des questions les plus urgentes concernait l'emploi. De nombreux jeunes du quartier Montreau Le Morillon sont exclus du monde du travail. Ils ont la volonté de trouver un emploi pour pouvoir construire leur avenir – revendication somme toute assez légitime ! Même si la question de l'emploi se pose d'une manière nationale et qu'elle doit être traitée dans le cadre d'une politique nationale, voire européenne, les élus de quartier ont souhaité mobiliser des entreprises et le service public de l'emploi pour essayer d'apporter des éléments de réponse à cette préoccupation.

C'est dans cet objectif qu'une initiative, intitulée « le 93 à la tête de l'emploi » a été présentée le 27 juin dernier sur la place Le Morillon, coorganisée par le conseil général et la ville, au cours de laquelle le député-maire de Montreuil, Jean-Pierre BRARD et l'entreprise Véolia ont signé une charte de coopération pour l'emploi. Un certain nombre d'entreprises étaient présentes : Véolia, la chambre de commerce et d'industrie, Colas, la RATP, l'ANPE, la mission locale. Le service d'insertion de la ville informait et orientait les habitants pour accéder aux emplois proposés. Plusieurs centaines de personnes ont déposé leur candidature. À ce jour, toutes les demandes n'ont pas été traitées, mais les entreprises ont indiqué que, d'ores et déjà, près d'une trentaine de personnes avait été embauchée à l'occasion de cette initiative. Ce type de mobilisation sera renouvelé pour permettre concrètement aux habitants de trouver un travail.

Les projets pour les jeunes ne manquent pas. À eux aussi de se mobiliser pour les réaliser. Il en est ainsi, par exemple, du projet de création d'un club de boxe, soutenu par le conseil de quartier. Une démonstration festive a été proposée sur la place Le Morillon avant les vacances d'été, suscitant intérêt et enthousiasme chez les jeunes du quartier. Avec Sylvie VALLET, maire-adjointe au sport, qui a toujours fait preuve de la plus grande attention et d'une totale implication, les élus du quartier réfléchissent au prolongement qui pourrait être donné à cette initiative, dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement.

Après un aperçu très général de la richesse de la vie sociale, associative et culturelle du quartier Montreau Le Morillon, **M. NÈGRE** aborde la vie économique, soulignant la part indispensable que prennent dans ce domaine les commerçants de la place Le Morillon. Ce tissu économique s'est développé au cours des cinq dernières années, avec notamment l'installation du commerce LIDL en 2001 et l'ouverture de la pizzeria l'an passé, et malgré la perte importante découlant de la fermeture du tabac suite à l'incendie qui l'a ravagé. Aujourd'hui, après les démarches du député-maire, les licences nécessaires à sa réouverture sont obtenues, il ne manque plus que la municipalité trouve un repreneur pour que la place puisse retrouver son tabac.

Sans nul doute, cet esprit d'entraide et de dialogue dans le quartier est le meilleur rempart à la violence et la meilleure garantie de la tranquillité. Néanmoins, la municipalité œuvre à la mise en place de mesures en vue d'une meilleure sécurisation du quotidien, ce qui a donné lieu aux réunions organisées avec les commerçants, les bailleurs, les services de la ville et de la police, afin de mieux cerner les problématiques rencontrées l'année dernière. Des réunions sur la sécurité ont également été organisées, avec la participation du commissariat et du maire-adjoint chargé de la prévention et de la sécurité publique, Antoine MAESANO.

Les habitants de ce quartier ont droit à la tranquillité et à la sécurité, souligne **M. NÈGRE**. Ils ont aussi droit à un environnement agréable, avec des équipements en bon état et modernes. De ce point de vue, la ville a récemment réalisé des investissements importants pour améliorer le cadre de vie dans ce quartier.

Tout d'abord en direction des enfants, pour leur offrir des conditions d'étude et de réussite maximales, de grands travaux ont été réalisés au groupe scolaire Romain Rolland avec la rénovation des classes et, prochainement, de la cour. En élémentaire, la totalité du restaurant (salle et office) sera rénovée avec une nouvelle installation sous forme de self-service. Les parents d'élèves ont été consultés sur le projet le mois dernier en présence de Patrick DARRÉ, maire-adjoint à l'enseignement et à la restauration collective. Le coût des travaux de la cantine scolaire s'élève à 700 000 euros. De même, le gymnase Romain Rolland a été complètement réhabilité.

L'école Paul Lafargue élémentaire et maternelle a également bénéficié de travaux importants. Les classes, les parties communes, les circulations et les préaux ont été rénovés. Le financement de la réfection des façades et de la réhabilitation de l'office et des restaurants est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissements. Ont été également rénovés les locaux des centres de loisirs Delavacquerie et Paul Lafargue, de la bibliothèque du centre de santé Daniel Renoult, de l'UAPM et de la halte-garderie du Parc. D'autre part, les locaux de la résidence des personnes âgées des Blancs Vilains ont fait l'objet d'une réhabilitation d'importance.

L'OPHM fait également beaucoup dans le quartier pour l'amélioration du cadre de vie. L'entretien du parc de logements sociaux n'est pas la moindre de ces réalisations. Dans une période récente, nous avons assisté à la rénovation des fenêtres, des halls d'immeubles, des espaces publics, des jeux pour enfants. La liste de ces interventions serait trop longue, aussi **M. NÈGRE** ne citera que la réalisation prévue du projet « point d'apport volontaire enterré », qui consiste en une collecte « propre et écologique » des déchets ménagers, ce qui permettra notamment de condamner les vide-ordures, sources de nuisances diverses. Les habitants concernés ont reçu l'information chez eux et une réunion publique a eu lieu le mois dernier avec Jean-Jacques JOUCLA, président de l'OPHM.

Dans le domaine de la voirie, plusieurs gros chantiers ont été menés. Des reprises de chaussées ont été réalisées dans de nombreuses rues ; la reprise de la rue des Batteries est programmée pour 2007. À la demande des habitants, des aménagements de stationnement et de maîtrise de la vitesse des véhicules ont été récemment réalisés rue des Braves et rue des Ruffins. Des réunions de concertation ont été chaque fois organisées avec les services de la ville pour définir les aménagements souhaités.

Cette énumération longue, mais non exhaustive, remet en mémoire une parole de Robespierre : « *Les défenseurs de la République croient qu'on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire* ».

Pour sa part, **M. NÈGRE** pense que pour ce quartier Montreau Le Morillon, il reste encore à faire avec des perspectives à construire. Pour prendre la mesure des aménagements urbains qui feront l'avenir de ce quartier, il invite d'ores et déjà les habitants à participer à la réunion de concertation et d'information sur le plan local d'urbanisme (PLU), qui sera présenté par Jean-Jacques SEREY le 8 décembre prochain à la salle Descartes.

Cela permettra de se faire une idée et de débattre de grands projets structurants qui concernent ce quartier et son environnement, parmi lesquels le développement des transports collectifs – l'arrivée du tramway est attendue avec impatience par les habitants ; le dossier avance, mais insuffisamment vite selon les élus du quartier et selon les riverains. Certes, la décision du syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) de reprendre avec davantage de fermeté ce dossier, de faire une consultation sur le projet dans son ensemble, c'est-à-dire de Noisy-le-Sec jusqu'à Val de Fontenay, est une bonne nouvelle. Pour autant, Mme la maire de Noisy-le-Sec semble vouloir encore faire de l'obstruction. *Avec l'ensemble*

*des forces, avec l'association « Un T1 nommé désir », nous continuerons à nous mobiliser pour qu'enfin le tramway arrive à Montreuil.*

Les lignes d'autobus 122 et 301 sont pour le moment les seuls moyens de transport collectif desservant le quartier Montreau Le Morillon. Les usagers demandent une amélioration de ce service, notamment pour le service du soir et de nuit. Pour ce qui concerne la municipalité, un effort spécifique a été réalisé pour mettre aux normes les arrêts de la ligne 122, ce qui permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les actions en faveur des transports collectifs dans ce quartier se poursuivront, affirme **M. NÈGRE**.

Un travail de redéfinition et de renforcement des missions du Pims est également en cours, à l'occasion de ses dix ans d'existence, notamment dans le domaine de l'accès à l'emploi. Le retrait des services de la caisse d'allocations familiales au sein du Pims a été très mal vécu dans le quartier. Les personnes âgées, les mères de famille et tous ceux qui sont en difficulté ne peuvent se rendre à Rosny, permanence actuelle de la CAF. Avec la municipalité et Jérôme DULAUROY, **M. NÈGRE** se propose de relier et soutenir la demande légitime des habitants du quartier pour le retour de la CAF et des assistantes sociales au Pims.

Les élus poursuivront le développement des initiatives en direction de la jeunesse ; des engagements dans ce sens ont été pris qui seront tenus. Des actions fortes pour l'emploi et la formation seront conduites dans le quartier. Une mobilisation importante se développera pour impulser une nouvelle dynamique avec le club de football (ASBM). L'équipe SMJ a été renforcée et une réflexion est engagée quant à une meilleure utilisation des locaux dans le quartier en fonction des besoins existants et émergents : activités sportives et de loisirs, « La Passerelle », les locaux de l'ancienne poissonnerie, la salle Descartes.

Parmi les réalisations importantes attendues dans le quartier, il faut citer l'étude portant sur les inondations dans les rues des Ruines et des Blancs Vilains, qui devra être suivie de travaux adaptés. Des mesures d'urgence et de moyen terme ont été prises. Lors de la réunion organisée sur ce sujet, les riverains ont exprimé leur souhait que des mesures de long terme soient envisagées. **M. le député-maire et M. NÈGRE** iront à la rencontre de la population de ces deux rues le 24 novembre prochain à 18 heures, afin de traiter de ces importantes questions qui mobilisent de nombreuses personnes du quartier.

Une réflexion a été lancée, qui donnera également lieu à un travail de concertation approfondi, sur les besoins des personnes âgées, handicapées ou dépendantes vivant dans le quartier, afin de mettre en place des services en adéquation. Dans ce même sens de démocratie participative, sur la base de contenus concrets, une charte de coopération est en cours d'élaboration entre la ville de Montreuil et le conseil général ; elle sera signée par le député-maire Jean-Pierre BRARD et par le président du conseil général, Hervé BRAMY. Cette charte contiendra l'ensemble des réalisations conjointes des deux collectivités pour Montreuil et devra refléter les besoins des habitants, mais aussi prendre en compte leur avis sur de nombreux services rendus.

En sa qualité de conseiller général, **M. NÈGRE** proposera de débattre avec la population de ces projets, notamment ceux qui concernent le quartier Montreau Le Morillon. En ce sens, une réunion publique de conseil de canton est prévue le 30 novembre prochain.

Les habitants du quartier, fiers, aiment prendre la parole sans autre formalité et dire ce qu'ils ont sur le cœur, aussi **M. NÈGRE** propose-t-il qu'un temps de parole leur soit donné.

**M. le député-maire** propose une suspension de séance afin de laisser la parole aux habitants du quartier Montreau Le Morillon.

➤ **SUSPENSION DE SÉANCE :**

A 20h45, Le conseil municipal, à la majorité, suspend la séance afin de donner la parole aux habitants du quartier.

**Un jeune résidant** de l'allée Roland Martin reconnaît que la municipalité mène des actions en direction des jeunes, mais pas pour ceux âgés de plus de 17 ans qui ne disposent pas de locaux adaptés pour se réunir, jouer au baby-foot ou autres, en dehors du club sportif ASBM. Aussi aimerait-il savoir ce que comptent faire les élus pour ces jeunes qui s'ennuient.

**Une représentante du collectif des riverains** des rues Buffon, Hoche, Alexis Lepère et du centre-ville de Montreuil évoque les grands travaux du centre-ville que les habitants du secteur approuvent complètement. Le plan de circulation, tel qu'il a été prévu, occasionne une gêne très importante dans les petites rues du secteur, à la fois en raison des nuisances sonores et de la pollution engendrée et met en péril la sécurité des personnes. Elle interroge les élus sur la façon dont se fera la circulation dans ces rues très étroites, et en particulier sur la remise en sens unique de la rue Buffon.

**M. NADAUD**, président de l'Union animation parc Montreau, remercie la municipalité pour les travaux déjà réalisés à l'intérieur de cette maison. Il évoque les activités à la fois ponctuelles et hebdomadaires organisées par l'UAPM, comme le club de scrabble ouvert quatre fois par semaine et la bourse aux jouets qui se termine le 9 novembre.

**M. MENGUY**, président du club de football ASBM, évoque les difficultés rencontrées par le club qui compte aujourd'hui près de 150 adhérents, à savoir le manque de bénévoles pour s'occuper notamment de la gestion de cette association. Aussi appelle-t-il les habitants du quartier à s'impliquer davantage dans l'animation de l'ASBM.

**Une habitante** de la rue Coli souligne à quel point il est difficile pour une personne handicapée de se déplacer dans le quartier, y compris au bureau de Poste Théophile Sueur dont les guichets et le distributeur de billets ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Une réclamation a été adressée à la direction de la Poste, néanmoins, cette habitante espère que la municipalité agira de son côté pour faciliter la circulation aux personnes à mobilité réduite. Elle fait également remarquer qu'elle n'a pas réussi, jusqu'à présent, à utiliser la ligne d'autobus 122, malgré les aménagements spécifiques qui ont été réalisés en direction des personnes handicapées.

**Un représentant du club de viet vo dao** constate également l'insuffisance des activités en direction des jeunes au niveau du quartier. En créant ce club sportif, ses dirigeants avaient pour objectif de développer les arts martiaux, de manière à faire découvrir « autre chose » aux jeunes par le biais du sport, néanmoins, comme l'ASBM, le club de Viet Vo Dao a besoin de moyens et d'accompagnement pour perdurer.

**Un habitant du quartier Le Morillon**, qui est aujourd'hui demandeur d'emploi, regrette qu'il n'y ait pas davantage d'actions en direction des jeunes, mais aussi en direction des personnes âgées qui sont isolées. Il ne comprend pas par ailleurs que des personnes âgées et seules soient logées dans des F4 ou des F5, alors que des familles nombreuses sont obligées de s'entasser dans de petits appartements. Il souligne également les problèmes de circulation piétonne occasionnés par les véhicules mal garés, mais aussi les risques d'accidents encourus en raison de la vitesse des voitures qui pourrait être ralentie par des dos d'âne, par exemple. Il regrette le manque d'investissements de la ville dans ce sens et pour améliorer la vie du quartier.

Il en profite pour remercier l'Assofac qui lui a apporté une aide très importante dans les démarches qu'il doit accomplir en tant que demandeur d'emploi.

**Le dirigeant entraîneur de l'ASBM**, souligne le manque de bénévoles pour gérer le club qui ne compte que quatre animateurs pour 130 licenciés très exactement. Auparavant, il y avait 350 adhérents, mais aujourd'hui, il se voit obligé de refuser de nouvelles adhésions. Par ailleurs, le club a des besoins financiers importants et il souhaiterait être subventionné par les magasins du quartier (LIDL et Super U), car si la situation actuelle doit perdurer, le club ne tiendra pas plus d'un, voire deux ans.

**M. ROLLOT**, membre du conseil de quartier, travaille avec des associations s'occupant d'immobilier social et d'interface entre les populations migrantes atteintes du VIH et le secteur hospitalier. Au-delà et en complément des structures sportives, il lui semble que des initiatives pourraient voir le jour en termes d'immobilier, de santé, de populations immigrées, en termes de médiation auprès des populations immigrées, que ce soit pour des problèmes de santé publique ou de logement. C'est une question qui n'a pas été abordée en conseil de quartier, mais sur laquelle il pense que la municipalité de Montreuil n'est pas insensible.

**Une habitante du quartier** et participant au conseil de quartier, aborde les problèmes de circulation dans Montreuil, suggérant aux concepteurs des plans de circulation de les tester avant de les mettre en oeuvre. Elle cite quelques exemples illustrant l'incohérence de ces plans (centre-ville, rue Rouget de Lisle, rue de la Nouvelle France) qui génèrent de très nombreuses difficultés, mais aussi qui font que les automobilistes, lassés de « tourner en rond », finissent par commettre des infractions pour rejoindre leur destination.

Elle évoque ensuite les travaux réalisés il y a environ cinq ans dans le parc Montreuil concernant les jeux des tout-petits, ce dont elle félicite la municipalité. En revanche, elle regrette les choix qui sont faits en matière de jeux pour les enfants un peu plus grands, ceux-ci étant nettement insuffisants et non adaptés. Elle met en avant les installations faites par la ville de Rosny en la matière, invitant la municipalité de Montreuil à s'en inspirer. Elle suggère également d'installer dans le parc une buvette ou un point de vente de cacahuètes ou autres, ce qui mettrait un peu de convivialité dans ce quartier qui manque un peu de gaîté.

**Une représentante de l'UAPM** et des riverains de la rue des Blancs Vilains, remercie M. NÈGRE de s'être occupé des problèmes d'inondation et espère que les riverains seront informés rapidement des aménagements qui ont été réalisés et que les problèmes ne se renouvelleront pas. S'agissant du curage des égouts, elle aimerait savoir pourquoi celui-ci n'est fait seulement que dans une partie de la rue, estimant qu'il serait sans doute plus judicieux de nettoyer les égouts sur toute la longueur de la rue.

**Mme BOURGOGNE**, responsable à la CNL (confédération nationale du logement) et membre du conseil de quartier, tenait à remercier la municipalité, ainsi que M. NÈGRE pour la réalisation du terrain de jeux pour les enfants de 2 à 4 ans (allée Anne Godeau), dont la réalisation a démarré début novembre. Elle informe également le conseil municipal que la CNL et la gérante de l'OPHM ont organisé une réunion de concertation avec les locataires pour la réalisation d'un terrain multisports allée Anne Godeau, précisant qu'une note sera affichée à l'intention des locataires.

**M. GENTRIC**, président de l'association des commerçants de la place Le Morillon, insiste sur la nécessité de rouvrir un bureau de tabac sur cette place pour remettre un peu d'animation et empêcher la clientèle de « fuir » le quartier, soulignant par ailleurs que c'est un commerce où l'on vend également et, entre autres, des timbres. Pour aller dans le sens de la municipalité et pour l'aider à chercher un repreneur, il a fait appel à deux chaînes télévisées



(Canal + et M6), les invitant à faire un reportage. Et M. GENTRIC de conclure, « *je suis contre les cigarettes, mais pour le tabac* ».

**M. le député-maire** reconnaît bien là l'humour de M. GENTRIC dont il rejoint l'analyse formulée par ce dernier dans sa conclusion. Tout comme lui, M. le député-maire est contre la cigarette, et c'est sans état d'âme qu'à l'Assemblée nationale, il a voté l'augmentation des taxes sur le tabac, produit dangereux à la fois pour ceux qui consomment et ceux qui subissent.

**Une intervenante** voudrait savoir ce que compte faire la municipalité pour les lacs du parc Montreau qui sont vraiment très sales et dans lesquels on peut voir des poissons morts en surface.

**Un jeune résident** a constaté que le parc Montreau était très fréquenté par des gens promenant leur chien, alors que la réglementation l'interdit. Il ne comprend pas que la police ne veille pas davantage au maintien de l'ordre et ne fasse pas appliquer le règlement en vigueur au parc Montreau. Par ailleurs, il insiste de nouveau sur le fait que rien n'est fait pour les jeunes de plus de 17 ans, notamment place Le Morillon.

➤ **REPRISE DE LA SEANCE :**

En l'absence d'autres interventions, **M. le député-maire** déclare la reprise de la séance à 21h15 :

Sur la préoccupation fortement exprimée par les habitants du quartier concernant les jeunes, **M. NÈGRE** explique qu'en accord avec la municipalité, l'équipe de quartier travaille en lien étroit avec les jeunes qui se sentent impliqués pour essayer de transférer les activités des 12-17 ans dans un local situé sur la place Le Morillon (ancienne poissonnerie), de manière à réserver la passerelle à la réalisation d'un projet dédié aux jeunes de plus de 17 ans, afin de répondre à leurs attentes.

Par ailleurs, il souligne l'attachement du quartier au club de sport ASBM qui joue un rôle très important. Néanmoins, la question se pose quant à la manière d'inciter davantage d'adultes (jeunes adultes ou jeunes retraités) à participer activement au fonctionnement de ce club. Dans cet objectif, l'idée a été avancée d'organiser, en liaison avec les services municipaux, une grande initiative festive et sportive, de manière à sensibiliser la population du quartier à l'existence et à l'intérêt de ce club, et à inciter les jeunes à s'y investir davantage.

**M. JOUCLA** revient sur la question du bureau de tabac qui est également un lieu de rencontres, pour annoncer que l'Office public de l'habitat montreuillois a reçu deux candidatures de repreneurs, dont l'une a retenu l'attention. Les démarches ont été entreprises auprès des services des douanes pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture de ce bureau de tabac.

**Mme VALLET** rappelle les investissements de la municipalité depuis 2001 en matière d'équipements sportifs dans ce quartier, parmi lesquelles la réhabilitation du gymnase et du terrain de football Romain Rolland, ainsi que du terrain de football du parc Montreau. Elle souligne que depuis les travaux, le gymnase Romain Rolland n'est plus jamais investi ni dégradé, ce dont il faut se féliciter.

En termes d'activités sportives, l'offre est assez diversifiée puisque les clubs installés dans le quartier permettent la pratique du viet vo dao, du judo, du tir l'arc, du roller, et bien sûr du football.

**Mme VALLET** incite les jeunes, les jeunes retraités, les adultes qui travaillent à participer aux associations sportives du quartier, en l'occurrence l'ASBM et le club de viet vo dao. S'occuper d'une association sportive, c'est s'occuper des enfants à l'entraînement, mais c'est aussi gérer une partie administrative ; plus nombreux sont les membres actifs qui participent à la gestion d'une association, moins la tâche est lourde et difficile.

**Mme BUNIO** répond aux questions concernant les jeux du parc Montreau, soulignant en préambule qu'elle ne considère pas que Montreuil, avec ses trois grands parcs et ses quatorze squares, fasse moins bonne figure que Rosny en matière de jeux, rappelant également que dans ce domaine, la Ville équipe vingt-deux écoles maternelles. Il existe un plan pluriannuel en matière d'aires de jeux, qui prévoit l'aménagement prochain de jeux pour les « grands » au parc Montreau.

Pour ce qui concerne les plans d'eau, le service des espaces verts a reçu de nombreuses plaintes et des devis ont été demandés pour le curage des trois mares. D'ici l'été prochain deux mares au moins seront nettoyées.

**M. ZEGUERMAN** est heureux de connaître les appréciations des usagers, de manière à optimiser les plans de circulation élaborés collectivement, c'est-à-dire par les membres de la municipalité, les habitants et des bureaux d'études.

Il rappelle que la rue Buffon fait l'objet d'une expérimentation qui s'achèvera en fin d'année, et au terme de laquelle une décision sera prise après concertation avec les usagers – décision qui devra être la plus équitable possible dans le cadre de l'objectif d'intérêt général que tente de poursuivre la municipalité. À cet effet, **M. ZEGUERMAN** évoque les dégradations faites aux appareils de comptage qui, normalement, permettent de recueillir de l'information, ce qui laisse supposer que tout le monde ne souhaite pas que la lumière soit faite pour que la décision la plus juste soit prise.

Néanmoins, les exemples cités montrent que le plan fonctionne plutôt bien, dans la mesure où il s'agissait de faire en sorte que le trafic de transit, évalué à 70 % dans le centre-ville, soit dévié vers des axes de contournement susceptibles d'accueillir cette circulation. Malgré les contournements, le centre-ville reste totalement accessible, et il le sera d'autant plus que le parking qui sera ouvert en 2009 dans le cadre de la requalification complète du centre-ville, sera en accessibilité directe, ce qui profitera à la fois aux commerces et aux riverains.

**M. ZEGUERMAN** reconnaît que les changements d'habitudes induits par la mise en place de plans de circulation nouveaux peuvent parfois allonger un peu les temps de parcours. Il souligne qu'il y a une trentaine d'années, lors de la mise en place du dernier plan de circulation, nombre de Montreuillois le jugeaient alors incohérent et peu pratique. Il invite les Montreuillois à prendre le temps d'apprécier les évolutions et les changements, puisque globalement, il s'agit de requalifier l'ensemble des espaces au profit des piétons et pour faciliter la circulation des autobus en centre-ville et dans l'ensemble de la ville.

Pour ce qui concerne les problèmes d'accessibilité signalés sur la ligne 122, il se propose de vérifier en quoi les aménagements réalisés aux points d'arrêt ne permettent pas l'accès aux personnes à mobilité réduite ou utilisatrices de fauteuils roulants, afin d'y remédier ou en tout cas optimiser la situation.

Enfin, **M. ZEGUERMAN** se tient à la disposition des habitants qui souhaitent le rencontrer pour aborder la question des plans de circulation et se propose d'étudier, avec les élus du quartier, les moyens de remédier aux problèmes de dangerosité de certaines rues, notamment de l'avenue Pierre Brossolette.

**M. SEREY** revient sur la question du logement, et notamment le fait que des personnes âgées restent dans des appartements de quatre pièces, voire de cinq pièces. C'est effectivement un problème que l'on retrouve dans l'ensemble de la ville, néanmoins, il

rappelle que ni les bailleurs sociaux ni la ville n'ont le pouvoir d'obliger ces personnes à déménager. C'est pourquoi la ville essaie de travailler avec les bailleurs sur un mode incitatif pour amener ces personnes à emménager dans des logements plus petits.

Il se pose également un autre problème : les personnes vieillissantes peuvent ressentir le besoin de se rapprocher du centre-ville pour être à proximité des commerces, de pouvoir disposer d'un ascenseur lorsqu'elles sont en étage ou d'avoir des commodités. Or, le mode de financement du logement social fait qu'il est fréquent que le loyer d'un logement de type F2 soit plus onéreux que celui de l'appartement de type F4 qu'elles occupent, ce qui n'est pas une incitation au déménagement.

Les logements réservés aux personnes ayant des problèmes de santé posent également un vrai problème, et la municipalité travaille avec diverses associations pour réserver des logements thérapeutiques, de manière à ce que les personnes atteintes de pathologies lourdes puissent bénéficier de conditions de logement dignes, leur permettant d'être traitées dans de bonnes conditions.

Montreau – Le Morillon est un quartier d'habitat social important, mais, ainsi que le rappelle **M. SEREY**, c'est aussi un quartier qui, il y a une cinquantaine d'années, a été à la pointe de « l'autoconstruction » ; c'est le quartier des castors. Il représente la réussite de personnes qui étaient en situation de mal logement, à l'époque où l'abbé Pierre avait lancé son premier appel, et qui ont décidé de réaliser elles-mêmes leurs habitations, plutôt que de céder à la facilité, c'est-à-dire l'appropriation des logements. Aujourd'hui, on trouve encore des gens qui sont dans cette dynamique de faire de l'autoconstruction, avec lesquels la municipalité met en œuvre un certain nombre de petites opérations.

**M. SEREY** en profite pour lancer un appel aux personnes qui ont investi un immeuble situé dans le bas de l'avenue Pasteur, au prétexte qu'ils n'ont pas de logement et qu'ils vont ainsi combattre BNP Paribas qui fait une opération spéculative sur ce quartier. Ces personnes sont très mal informées, car en procédant ainsi, ils bloquent, non pas une opération spéculative, mais une opération de logement social destinée à loger une quarantaine de familles.

**Mme RIDARD** complète les propos de M. SEREY en matière de logements pour personnes âgées, rappelant l'existence dans ce quartier de la résidence des Blancs Vilains qui vient d'être réhabilitée, et qui a bénéficié de nombreux équipements adaptés aux personnes âgées (stores électriques, prises de courant rehaussées, sanitaires aménagés...). Outre la sécurité, la particularité des foyers logements, c'est que les gens ne sont plus seuls, grâce notamment à la présence de personnels dévoués et présents en permanence, mais aussi grâce aux activités qui sont proposées chaque jour.

Pour revenir sur la question de l'accessibilité aux personnes handicapées, **Mme RIDARD** rappelle l'existence de la commission des personnes handicapées, qui se réunit le deuxième samedi de chaque mois en mairie et qui a pour objectif de recevoir les attentes et les éventuelles suggestions des personnes handicapées pour améliorer leur bien vivre dans la ville. Les groupes de travail de la commission sont constitués et il est prévu de trouver un correspondant par quartier.

Pour terminer, **Mme RIDARD** évoque la charte signée par la ville le 29 juin dernier et précise que la commission est en train de faire un diagnostic des lieux difficilement accessibles et teste les lignes d'autobus de la RATP en matière d'aménagement des arrêts. Enfin, elle indique qu'un bilan des actions de la commission sera rendu en juin 2007.

**M. MOLOSSI** réaffirme l'attachement et l'attention que porte la ville à cette pathologie qu'est le VIH. Si les traitements permettent aux patients de survivre dans de meilleures conditions que ce qu'elles étaient au début de l'apparition de cette maladie, il n'en demeure pas moins qu'elle reste un fléau. En partenariat avec une quinzaine d'associations, des services municipaux et en lien avec l'hôpital André Grégoire, la municipalité travaille à

l'information et à la sensibilisation en visant les jeunes publics, et plus particulièrement les collégiens et les lycéens, notamment au travers de la journée internationale du Sida qui a lieu traditionnellement chaque année le 1<sup>er</sup> décembre. Au-delà de cette journée, c'est un combat qui doit pouvoir se mener tout au long de l'année, et de nombreux professionnels de santé, qu'il s'agisse de personnels travaillant dans nos centres de santé, dans le milieu associatif ou à l'hôpital, portent ces thématiques tout au long de l'année.

Au-delà de cette pathologie, **M. MOLOSSI** est très agréablement surpris que viennent dans cette discussion les questions relatives à la santé en général. Comme un certain nombre d'acteurs dans le domaine de la santé, il est très attaché à ce que l'on appelle la santé communautaire et à l'idée que les gens, parce qu'ils sont les premiers concernés par ces questions, prennent en charge ces thématiques, y réfléchissent et élaborent, aux côtés des professionnels de la santé, les meilleures réponses en termes de prévention, de prise en charge et de soutien.

Pour sa part, mais aussi pour celle des services qui travaillent à ses côtés tous les jours, **M. MOLOSSI** serait très heureux d'être sollicité pour participer à une réunion du conseil de quartier portant sur ces questions de santé, que ce soit le VIH, le tabac ou toute autre thématique.

**M. LUCCHINI** partage les observations qui ont été formulées concernant le bureau de Poste du boulevard Théophile Sueur : portes difficiles à ouvrir pour une personne handicapée, distributeur de billets et guichets qui ne sont pas à la hauteur et, de plus, fréquemment peu de personnel. Malheureusement, il en est ainsi dans plusieurs bureaux de Montreuil, ne serait-ce qu'à Montreuil principal, pour lequel Mme RIDARD et M. LUCCHINI ont fait des remarques sur l'accès aux personnes handicapés. Il semblerait que la direction de la Poste soit bien plus préoccupée par la rentabilité de la Banque postale que par le service public.

**M. JOUCLA** revient sur les questions de circulation, notamment aux abords du magasin Super U, soulignant que le réaménagement des rues adjacentes a fait l'objet d'une réflexion de la part de la municipalité, conduisant ainsi à empêcher que la rue de la Nouvelle France soit de nouveau un axe de dégagement en direction des villes adjacentes. Il souligne l'importance que la circulation soit organisée, mais aussi la nécessité pour les usagers de respecter la signalisation et pour la police nationale de pénaliser les contrevenants. Il rappelle également le caractère provisoire de l'aménagement réalisé boulevard Théophile Sueur qui est une route départementale et qui, dans le cadre du projet de renouvellement urbain et social du quartier du Bel air, sera requalifié par le conseil général.

**M. le député-maire** remercie les militants de la vie associative et sportive du quartier qui, avec leurs mots, ont exprimé les difficultés qu'ils rencontrent. Les Montreuillois sont très demandeurs, aussi bien vis-à-vis des institutions que des associations, mais ils oublient parfois que les associations ne peuvent vivre que si les concitoyens s'investissent eux-mêmes. Aussi, s'associe-t-il à l'appel lancé par Mme VALLET et par M. NÈGRE, remerciant par ailleurs ce dernier pour le travail qu'il effectue dans le quartier en collaboration avec M. DULAUROY.

**M. le député-maire** évoque ensuite les jeunes de plus de 17 ans, soulignant que c'est un âge compliqué où l'on demande beaucoup en s'investissant peu. Différentes disciplines sportives leur sont actuellement proposées : Viet Vo Dao, football, tir à l'arc, roller, etc., et la ville est tout à fait disposée à subventionner d'autres activités. De même que la municipalité est toujours prête à mettre les moyens à disposition des jeunes qui veulent se regrouper en association pour monter un projet, et sans les stigmatiser si le projet est un échec. En revanche, M. le député-maire refuse catégoriquement de mettre à leur disposition un local avec un baby-foot, sachant que la plupart du temps, cela devient, entre autres, un local à « fumette ».

Il remercie également les riverains des rues Buffon, Alexis Lepère, des Caillots, Hoche et avenue Pasteur pour la sérénité du ton qu'ils ont utilisé, bien qu'ils ne soient pas d'accord avec l'expérimentation en cours, surtout si elle devait durer. Il remercie également les neuf personnes qui représentent les habitants du quartier pour la forme d'action sympathique qu'ils ont mise en œuvre depuis hier en offrant le café et les croissants. **M. le député-maire** rappelle que des réunions seront organisées à l'issue de l'expérimentation.

**M. le député-maire** résume ce point en déclarant que les objectifs sont globalement atteints, cependant, il faut constater des conséquences négatives, en particulier avenue Faidherbe et rue Ernest Savart, qu'il conviendra d'améliorer avec le concours des ingénieurs de la ville.

Pour ce qui concerne le bureau de Poste, **M. le député-maire** considère que le moment est venu de sortir les fourches et d'engager l'action. La direction de la Poste a oublié qu'elle exerçait un service public. L'insuffisance du nombre d'agents et les conditions matérielles d'accueil sont inadmissibles. Quand la directrice du bureau principal refuse de s'occuper de ce qui se passe devant son établissement postal, elle ne fait pas son travail, et il est temps que les Montreuilloises et les Montreuillois réagissent, et la municipalité les soutiendra pour faire revenir la Poste à une conception saine du service public.

**M. le député-maire**, très favorable au projet évoqué par Robert BECKRICH sur le projet de boîte, confirme que la municipalité l'accompagnera dans sa mise en œuvre qui se révèle un peu laborieuse. L'ASSOFAC a été citée, cette association réalise un travail remarquable qui n'aurait pas été possible sans l'aide de la ville.

S'agissant de la sécurisation de l'avenue Pierre Brossolette, il n'est pas possible de créer des dos d'âne dans les rues où passent les autobus. **M. le député-maire** propose que l'élu de quartier et la cellule technique de sécurité routière étudient les solutions qui pourraient permettre d'améliorer la sécurité. Cependant ne faudrait-il pas également que chacun assume sa responsabilité de citoyen et réprimande les gamins qui traversent n'importe comment ? C'est une question à laquelle **M. le député-maire** invite ses concitoyens à réfléchir.

Il a été question du VIH et il faut souligner que de nombreuses actions sont menées dans le quartier par des professionnels de santé, et ce, dans la plus grande discrétion et dans le plus grand respect des patients.

**M. le député-maire** en vient ensuite au parc Montreau avec le problème des mares suivi par Élisabeth BUNIO, précisant que deux des trois mares seront curées pour l'été 2007. Quant à la réalisation des jeux, celle-ci sera financée au cours du premier semestre 2007. L'idée d'une buvette dans ce parc a déjà été étudiée par la municipalité, et des propositions ont été faites à des cafetiers de la ville d'exploiter une buvette à l'emplacement de l'ancienne serre située près du musée. Quant aux chiens, il est évident qu'ils doivent être tenus en laisse dans tous les parcs de la ville et que la police à cheval a qualité pour verbaliser. Par ailleurs, la municipalité expérimente un espace réservé aux chiens dans le parc des Guilands, mais jusqu'à présent, **M. le député-maire** n'y a vu aucun canidé...

Les inondations représentent un problème très sérieux et **M. le député-maire** souhaite introduire une instance pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ce qui permettra la prise en charge des dégâts par les compagnies d'assurances. C'est une question qui sera abordée lors de la réunion du 24 novembre avec Jean-Charles NÈGRE et les riverains. Enfin, **M. le député-maire** remercie l'amicale des locataires et l'Office public d'avoir réglé la question du terrain multisports.

**M. le député-maire** propose de clore le débat et de poursuivre la séance du conseil municipal.

<><><>

➤ **QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT**

• **Question orale posée par Mme LHERMET du groupe des élus socialistes et apparentés.**

« Monsieur le maire, mes chers collègues,

Nous nous félicitons, comme l'ensemble des Montreuilloises et des Montreuillois, de la rénovation du magnifique stade nautique Maurice Thorez, ainsi que de la salle sportive Colette Besson, inaugurés en septembre 2006.

Cependant, nombre de nos concitoyens ont attiré notre attention sur un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion de ce complexe sportif, et sur lesquels nous tenons à vous interroger :

- Un problème de manque de personnel apparaît tout d'abord clairement à l'accueil (en dépit du dévouement des agents qui font de leur mieux pour résorber les interminables files d'attente qui se multiplient depuis l'ouverture en août, avec un temps minimum d'attente constaté de trente minutes), mais aussi au niveau de la surveillance et de l'entretien des vestiaires, et autour de la piscine ;
- Du fait de l'affluence sans cesse croissante, un certain désordre est à déplorer dans les vestiaires, allant même jusqu'à un réel problème d'hygiène ;
- Un problème d'horaires, enfin, qui pourraient être mieux adaptés aux demandes et aux contraintes du public, qui, en général, travaille pendant la journée. Ainsi, ne pourrait-on pas envisager une « nocturne » par semaine, jusqu'à minuit, avec parfois l'organisation de soirées à thème, s'inspirant de celle qui a eu tant de succès lors de l'inauguration ?

Monsieur le maire, quels moyens comptez-vous mettre en oeuvre pour remédier à ces dysfonctionnements et pour que ce formidable équipement sportif réponde au mieux aux attentes des Montreuilloises et des Montreuillois ? »

• **Réponse de Mme VALLET.**

Vous m'interrogez sur le stade nautique Maurice Thorez restructuré en totalité et rouvert le 16 août dernier. Vous m'alertez sur les conditions d'hygiène dans les vestiaires, sur un certain nombre de dysfonctionnements, ainsi que sur les amplitudes horaires d'ouverture au public.

Vous soulignez le succès que rencontre cet équipement sportif depuis son ouverture le 16 août 2006, le stade nautique a accueilli plus de 55 000 personnes, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Malgré les réticences passées de certains de nos collègues, je suis heureuse de constater que tout le monde reconnaît aujourd'hui l'utilité de ces travaux.

Tout d'abord, afin de réduire les files d'attente, un nouveau médiateur et une nouvelle hôtesse d'accueil ont été recrutés, améliorant de manière très efficace les conditions d'accueil. Pour ce qui est de la surveillance des bassins, le personnel est en nombre supérieur à ce que préconise la législation.

Ensuite, une attention particulière est portée à l'hygiène dans les nombreux locaux du stade nautique. Pour les vestiaires et l'accès aux douches, une machine avec brosse aspirante et séchage du sol a été commandée, ce qui permettra aux agents d'entretien d'avoir une efficacité redoublée. En outre, des icônes dans les vestiaires ont été installées ce jour pour assurer un circuit pieds chaussés / pieds nus, améliorant ainsi la propreté des vestiaires.

Sur la question des horaires que vous trouvez trop restrictifs, je me permets d'apporter quelques précisions :

Tout d'abord, le stade nautique est ouvert de 8h00 à 23h00 du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, nous accueillons les scolaires. Le samedi, de 8h30 à 19h00 et le dimanche : d'octobre à avril, de 8h30 à 13h00 et, de mai à septembre, de 9h00 à 19h00.

Le mardi et le vendredi la piscine ferme au public à 20h30, horaire qui permet à la majorité des Montreuillois d'en profiter. J'ajoute que le soir à partir de 19h00 jusqu'à 22h30, la piscine est utilisée par les clubs sportifs (natation, plongée, kayak...).

Des ajustements seront encore probablement nécessaires.

Je vous rappelle que la structure sera fermée du 18 décembre 2006 au 7 janvier 2007 pour effectuer la vidange et pour régler les petites difficultés techniques restantes. Les évolutions éventuelles des amplitudes horaires seront, elles, étudiées au mois de juin 2007.

Tout est mis en œuvre pour que les usagers du stade nautique puissent profiter au maximum de ce merveilleux équipement qui est mis à leur disposition.

- **Question orale posée par M. HERVIEUX du groupe Avec vous.**

« Monsieur le maire, mes chers collègues,

À l'heure où les perspectives démographiques mettent en évidence le vieillissement de la population française, de nombreuses personnes âgées ont besoin de services adaptés pour pouvoir rester à leur domicile et maintenir leur qualité de vie.

Dans ce contexte un certain nombre de personnes âgées s'inquiètent de l'augmentation du coût de leurs aides à domicile et aimeraient en connaître les causes ».

- **Réponse de Mme RIDARD.**

À Montreuil, selon le recensement de 1999, les personnes de 60 ans et plus représentent 15 213 personnes. La ville de Montreuil, au travers du Centre communal d'action sociale (CCAS), déploie différents projets et activités à l'attention des personnes âgées, quel que soit leur degré d'autonomie et avec le souci d'être accessible à chacun.

Nous avons évoqué tout à l'heure la question du logement, je ne reviendrai donc pas sur la présence et la gestion par le CCAS des foyers logements.

Egalement, dans tous les programmes de construction de l'Office public de l'habitat montreuillois, des appartements spécialement adaptés sont réalisés, voire conçus en fonction des besoins spécifiques des attributaires.

La ville apporte aussi son soutien dans la création de maisons de retraite.

La Fondation Rothschild (118 rue de Paris), ouvrira ses portes prochainement. Cette dernière accueillera en priorité les Montreuillois, qui peuvent dès maintenant retirer un dossier d'inscription auprès du CCAS. Le projet de l'avenue du président Wilson, mené par l'association Isatis, vient d'être finalisé, prévoyant la réalisation d'une maison médicalisée et d'un autre foyer logement. L'annexe de la maison de retraite intercommunale de Fontenay, située 198-200 rue de Rosny, permettra aux Montreuillois de retrouver leur environnement originel et des conditions de confort améliorées. Pour ce projet, le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année 2007.

Notre principal défi est de rompre la solitude des personnes âgées. Le CCAS joue pleinement ce rôle, notamment avec les clubs de quartier. Il propose des activités, témoigne de l'attention et déploie des dispositifs particuliers aux périodes les plus sensibles de l'année

(plan canicules et grand froid), en assurant des suivis personnels et individualisés. Les personnes âgées peuvent nous contacter à un numéro unique : 01 48 70 62 99.

Pour les personnes qui choisissent de vivre chez elles, nous déployons de grands efforts, en dépit d'une politique nationale manquant singulièrement de générosité. Le gouvernement fixe des tarifs inacceptables et nous sommes interpellés par de nombreuses personnes âgées sur l'évolution inquiétante du coût des prestations d'aide à domicile. Fixé au niveau national par les caisses de retraite, ce coût a subi une progression à la charge du bénéficiaire de 4,65 euros de l'heure en quatre ans. Cette évolution s'accompagne d'un désengagement des caisses de retraite, laissant à la charge des personnes âgées un ticket modérateur de l'ordre d'un tiers.

En 2005, 568 personnes ont bénéficié des aides à domicile du CCAS. Cela représente 93 251 heures, dont 3 179 heures assurées les week-ends et les jours fériés, ce que très peu de villes pratiquent. Le personnel du CCAS est particulièrement formé à cet accompagnement qui va bien au-delà d'une simple aide ménagère. Il est garant des valeurs portées par le service public.

• **Question orale posée par Mme LANNEAU du groupe des élus communistes apparentés et citoyens.**

« Monsieur le maire, mes chers collègues,

Depuis 2001, la ville de Montreuil s'est engagée dans le Programme d'appui au développement durable de Yélimané, le PADDY.

Les experts vietnamiens sont arrivés depuis plusieurs mois à Yélimané afin d'entrer dans la phase concrète de cette coopération sud-sud.

Au vu des enjeux politiques importants autour de ce projet, pouvez-vous nous dire à quel stade il est avancé et quelles sont les prochaines échéances ? »

• **Réponse de M. JOUCLA .**

Vous le savez, le lancement opérationnel du PADDY s'est tenu le 20 mai 2006 en présence du Président de la république malienne. Le 25 juillet 2006, neuf experts vietnamiens sont arrivés sur place et ont commencé à travailler.

Je tiens à rappeler ici à la fois l'originalité et l'ambition de ce projet.

Comme vous le savez, Montreuil s'est enrichie au fil des siècles d'une immigration multiforme, et notamment compte une importante communauté malienne issue du cercle de Yélimané. C'est avec ces migrants, mais aussi avec les populations locales que nous avons décidé de sortir d'une relation bilatérale pour inventer un nouveau modèle de coopération.

Ainsi les fondateurs de cette démarche sont la province de Hai Duong, le gouvernement vietnamien, la FAO, le gouvernement français et le gouvernement malien.

L'enjeu est énorme : parvenir à l'autosuffisance alimentaire de la zone, faire reculer le désert et parvenir à un développement suffisant des douze communes du cercle, pour permettre à chacun de vivre dignement, sans être forcé à l'exil.

L'arrivée des experts vietnamiens a été un élément déclencheur. Le travail de fond sur la question des techniques de cultures a commencé. Parallèlement, un programme important a été lancé sur la question de l'accès à l'eau, en partenariat avec le SEDIF et Water Force ; le tout en lien avec les populations locales. Une démarche de micro-crédits a été initiée en lien avec l'Agence Française de Développement.



C'est une autre vision des rapports nord-sud qui s'exprime au travers du programme PADDY qui commence à influencer les mentalités et les méthodes au niveau national. Notre député-maire a participé à la CNCD (Commission nationale de la coopération décentralisée) où a été établie la nécessité d'initier des coopérations nord-sud et de coordonner l'aide des collectivités locales pour la rendre plus lisible et plus efficace.

Enfin, je fais la proposition qu'une mission soit créée pour se rendre au Mali, constituée d'un représentant de l'ensemble de groupes du conseil municipal, afin d'apprécier les progrès réalisés depuis la mise en place des premières actions.

- **Question orale posée par M. Nègre du groupe des élus communistes, apparentés et citoyens**

« Monsieur le maire, mes chers collègues,

Une plainte avait été déposée par M. FATOUX, afin d'annuler la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2004 qui autorisait la ville à supporter les frais de justice liés à la défense de notre maire qui, dans le cadre ses fonctions, avait dénoncé le soi-disant reportage de M. CHOURAQUI diffusé sur France 2.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous indiquer quelles ont été les suites données à cette plainte ? »

- **Réponse de M. MAESANO**

M. CHOURAQUI a réalisé un reportage sur France 2 dans lequel il laissait penser que notre ville était soumise à un état de guerre entre communautés religieuses. Notre député-maire avait dénoncé cet abus de pouvoir.

M. CHOURAQUI a cru bon de porter plainte contre notre député-maire pour diffamation, alors même que l'ensemble des acteurs du quartier et le ministre de l'Éducation nationale de l'époque avaient manifesté leur émotion à la vue de ce soi-disant reportage.

Le conseil municipal du 16 décembre dernier a, en conséquence, voté une délibération, afin que les intérêts de notre ville soient défendus. Comme nos collègues du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte*, M. FATOUX s'est opposé à cette délibération et a porté plainte.

Un jugement a été rendu le 19 octobre dernier. La requête de M. FATOUX a été rejetée et M. FATOUX a été condamné à verser à la commune de Montreuil une somme s'élevant à 500 euros.

Par ailleurs, pour compléter votre information, M. FATOUX avait attaqué la délibération du conseil municipal du 27 mars 2003 par laquelle nous décidions la pose d'un calicot sur la façade de l'hôtel de ville pour dénoncer la décision des États-Unis d'entrer en guerre contre le peuple irakien.

Je vous informe que par jugement du 19 octobre 2006, cette requête a également été rejetée.

<><><>

➤ **DELIBERATIONS**

- **Débat d'orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2007 .**

Avant d'exposer les conditions d'élaboration du budget primitif pour l'année 2007 et de définir les grandes orientations qui permettront d'aboutir à l'équilibre de ce budget,

**M. MALAGNOUX**, rappelle les conditions dans lesquelles doit s'élaborer le budget communal.

### ***Le budget de l'État et les indicateurs économiques***

La loi de finances prévoit un déficit budgétaire de 42,7 milliards d'euros et un déficit public de 2,7 % du PIB liés aux critères de Maastricht, en raison des cadeaux fiscaux que ne manque pas de faire le gouvernement aux plus riches.

La croissance prévue reste faible, de l'ordre de 2 à 2,5 %, et les hausses successives des taux directeurs de la Banque centrale européenne influent sur les emprunts de la ville.

### ***Impact des décisions de l'État sur les budgets locaux***

#### Le plafonnement de la taxe professionnelle à la valeur ajoutée

La taxe professionnelle payée par les entreprises est désormais plafonnée à 3,5 % de leur valeur ajoutée. Cette mesure va permettre aux grandes entreprises de profiter des failles de la loi fiscale et de réduire le montant de leurs cotisations.

#### Le bouclier fiscal

L'objectif est de limiter le niveau de charge fiscale de chaque contribuable à 60 % de son revenu, toutes taxes confondues. 93 000 bénéficiaires seraient concernés, dont 14 000 imposés à l'ISF.

Cette mesure accroît l'impact du désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités, avec notamment une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) qui, par ailleurs, va probablement disparaître en 2011.

### ***Les recettes doivent être prévues avec une grande prudence.***

Comme chaque année, le caractère aléatoire de l'attribution du fonds de solidarité de la région Ile-de-France et de la dotation nationale de péréquation conduit à prévoir une sortie du dispositif et à ne budgéter que la part garantie.

L'engagement pris par la municipalité en 2006 de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale sera reconduit en 2007 et pour les cinq prochaines années, l'objectif étant plutôt d'augmenter le nombre de contribuables, et plus particulièrement des entreprises grâce à l'aménagement futur de la zone du tramway, la taxe professionnelle étant une très grosse source de revenus pour financer la politique sociale de la ville.

## **1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA VILLE DE MONTREUIL**

### **1.1 Montreuil, ville solidaire**

Montreuil est et restera une ville solidaire, réaffirmant son engagement envers les personnes les plus défavorisées.

#### **– La petite enfance**

Le 28 septembre 2004, le conseil municipal s'est engagé à améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, avec l'objectif d'accueillir 300 enfants supplémentaires dans les crèches de la ville, ce qui représente un investissement financier important et un recrutement du personnel ambitieux.

#### **– Les retraités et les personnes handicapées**

La ville continue de s'engager en matière de politique des personnes âgées, mais aussi pour l'amélioration des conditions de vie des handicapés.

– **Le logement social**

Le quartier des Grands Pêcheurs a obtenu les financements de l'État pour lancer la deuxième phase du renouvellement urbain.

En matière de logement social, la ville poursuit son engagement de financer chaque année jusqu'en 2009 l'Office public de l'habitat montreuillois et d'importantes participations sont versées, tant pour les opérations de l'OPHM que pour des opérations réalisées par d'autres opérateurs.

– **Un accès au droit amélioré**

C'est l'objet de la mise en place d'une maison de la justice et du droit à Montreuil dès 2007.

– **La solidarité internationale, axe réaffirmé de la politique municipale**

La municipalité entend bien poursuivre son programme de financement pour le soutien et le développement du PADDY.

## **1.2 Le cadre de vie au cœur de la politique municipale**

Les orientations municipales, c'est aussi le cadre de vie, avec la poursuite de travaux d'aménagement d'importance.

– **Cœur de ville**

Les travaux du Cœur de ville montent en charge avec pour première grande échéance la livraison du Centre dramatique national, prévue pour l'été 2007 pour un coût total de 14 millions d'euros.

– **L'Agenda 21**

La ville a engagé une démarche visant à créer les conditions pour que tous les services municipaux se tournent vers des opérations conduisant à des comportements de développement durable. Le lancement et la mise en œuvre de l'Agenda 21 étant prévu dès 2008.

– **Voirie**

L'accent continue d'être mis sur les aménagements de voirie, les réseaux de circulation douce et les lignes de bus.

– **La propreté de la ville**

La propreté de la ville est au centre des préoccupations de la ville et voit ses crédits augmentés afin d'améliorer le nettoyage des rues et la suppression des graffitis.

## **1.3 Montreuil, ville dynamique**

– **Priorité à l'éducation**

L'éducation est la clef du dynamisme pour le futur de la ville. C'est ainsi que l'accent est mis sur des programmes originaux, parmi lesquels le « Plan langues » auquel la ville consacre annuellement 500 000€.

Montreuil s'est lancée dans la démarche du Projet éducatif local pour les enfants de 3 à 16 ans.

Montreuil s'investit particulièrement dans les secteurs les moins favorisés, comme le quartier Bel-Air / Lenain de Tillemont et particulièrement dans le collège du quartier.

Enfin, au-delà des projets éducatifs eux-mêmes, Montreuil améliore le quotidien de ses écoliers et investit considérablement dans la construction et la réhabilitation de locaux. Outre le groupe scolaire Louise Michel, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2007, c'est dans le

groupe scolaire Nanteuil que les efforts seront portés, avec une inauguration programmée à la rentrée 2009.

– **Le rayonnement culturel**

L'action de la ville en faveur de la culture pour tous continuera de s'affirmer. Des investissements, élevés sont affectés à la construction du Centre dramatique national, mais aussi, par la suite, à l'aménagement des six salles du cinéma municipal Le Méliès en Cœur de ville.

En 2007, Montreuil apportera son soutien à davantage d'artistes et d'associations ou de compagnies artistiques sous forme de conventions.

– **Montreuil, ville sportive**

Après l'ouverture réussie du stade nautique en 2006, la politique sportive continuera d'être développée à travers la remise en état des terrains de proximité et l'entretien des deux skate-parcs créés en 2006. De même, la rénovation des équipements sportifs sera poursuivie, avec en 2007 la rénovation du gymnase Delaune.

– **Soutenir la jeunesse montreuilloise:**

Tout au long des « Assises de la Jeunesse » s'est exprimée la nécessité pour les jeunes Montreuillois de disposer d'un lieu d'accueil et d'information répondant à leurs préoccupations sur des thèmes variés (formation, logement, emploi, santé, culture, sport, etc.). C'est ainsi que la ville a décidé d'instaurer un guichet unique en capacité d'informer et d'orienter les jeunes et leurs parents (point information jeunesse).

– **Le développement de la citoyenneté**

Après dix ans d'expérimentations et d'activités en matière de démocratie participative, l'intervention de la ville continue de se consolider et de se structurer, avec l'objectif de permettre aux citoyens de maîtriser les questions posées et de peser sur les choix qui feront la ville de demain.

– **Montreuil, une ville en fort développement**

Montreuil mène une politique active de soutien à la création d'entreprise et d'aide à l'installation. La ville continue d'accueillir de nouvelles implantations et se fixe l'objectif d'accueillir environ 11 000 nouveaux salariés durant les cinq prochaines années, les rentrées fiscales induites permettant de développer sa politique sociale sans avoir recours à la fiscalité.

**En conclusion**, la ville réaffirme ses grandes orientations en matière financière :

- Respecter les priorités définies par la charte municipale et les objectifs qui viennent d'être rappelés ;
- Privilégier l'investissement ;
- Maintenir un niveau indispensable d'épargne pour autofinancer les équipements ;
- Continuer à maîtriser l'endettement.

**M. MALAGNOUX** propose au conseil municipal d'examiner successivement le fonctionnement et l'investissement.

## 2 PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2007

### 2.1 Le fonctionnement

- **Les recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget 2007 augmenteront globalement de 1,63 % par rapport au budget primitif 2006.

Les prévisions de recettes fiscales ont été réalisées de façon prudente au regard des évolutions des années précédentes. Ainsi, la hausse des bases des taxes sur les ménages (taxe d'habitation et taxe foncière) a été estimée respectivement de 1,4 % et 1 %. En matière de taxe professionnelle, les revenus devraient être à peu près identiques à ceux de l'an passé, en raison notamment de la réforme fiscale imposée par la loi de finances.

La progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne devrait pas dépasser 1 % pour une inflation estimée à environ 2 %. Quant aux produits des services provenant des prestations à la population, ils devraient connaître une augmentation de 5 %.

- **Les dépenses :**

- une augmentation maîtrisée des dépenses de personnel (+ 2,3 %)
- une augmentation importante des frais financiers (+ 15 %) ;
- une hausse considérable du prix des charges structurelles (carburants, gaz) ;
- une augmentation des dépenses des secteurs prioritaires : espaces publics, environnement (+ 6 %), bâtiments (+ 11 %), santé et solidarité (+ 17 %), enfance, jeunesse et sports (+ 7 %), citoyenneté (+ 36 %), éducation (+ 10 %).

Ces chiffres témoignent de la démarche volontariste de la majorité municipale de soutenir les politiques sectorielles et de maintenir la tradition de solidarité de la ville.

### 2.2 L'investissement

- **Les recettes :**

Les recettes d'investissement, qui comprennent la taxe locale d'équipement, le produit des amendes de police et le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, seront en forte progression de 30 %, du fait de l'augmentation importante du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui traduit le niveau élevé des investissements réalisés par la ville.

Les recettes externes, qui correspondent à la mobilisation d'emprunts, permettront d'équilibrer le budget. En 2006, l'emprunt aura été mobilisé à hauteur de 15 millions pour un montant inscrit au budget primitif estimé à 23,8 millions, et ce, en ayant augmenté le programme d'investissements en cours d'année, ce qui témoigne de la bonne gestion financière de la ville.

- **L'investissement**

IL est envisagé pour 2007 un niveau d'investissement d'une grande ampleur. Véritable traduction de la politique d'aménagement de la ville et des engagements de la municipalité envers les Montreuillois, le programme d'investissement devrait atteindre plus de 32 millions d'euros, lorsqu'on inclut les participations et surcharges foncières.

Ce programme d'investissements comprend :

- La poursuite des opérations importantes lancées ces dernières années : achèvement de la nouvelle école Louise Michel (3,2 millions d'euros), les travaux à l'école Nanteuil (3,2 millions d'euros) ;
- Dans le cadre du projet Cœur de ville, 2,7 millions d'euros seront consacrés au nouveau théâtre qui ouvrira ses portes en 2007 et 2,6 millions d'euros seront affectés à la construction du cinéma ;
- Le renforcement du programme de rénovation de voirie et de réalisation de voies nouvelles (2,8 millions d'euros) ;
- La progression du programme d'entretien et de renouvellement du patrimoine bâti et immobilier, ainsi que la poursuite des acquisitions foncières (6,5 millions d'euros).

Pour conclure, **M. MALAGNOUX** souligne que les perspectives posées sont en cohérence avec les engagements pris par la majorité municipale auprès des électeurs.

**M. le député-maire** remercie M. MALAGNOUX pour sa présentation et laisse la place au débat.

**M. VOISIN** a pris l'habitude de dire devant cette assemblée communale que l'élaboration, la discussion, puis l'adoption du budget d'une collectivité est un moment politique décisif dans la vie d'une démocratie.

À Montreuil, c'est connu, l'équipe municipale fait toujours un peu plus qu'ailleurs. Le débat budgétaire s'étale sur près de six mois, puisque le conseil municipal commence en novembre à tracer les lignes forces des orientations budgétaires pour l'année suivante. Il vote dès décembre pour l'année suivante, puis il termine, vers la fin du mois de mars, avec le vote des taux de la fiscalité, dès lors qu'ils ont connaissance des bases de fiscalité transmises par les services de l'État. C'est long, c'est peut-être un peu trop long, au risque de parfois perdre le fil. Le groupe *socialiste* a plusieurs fois fait remarquer que la plupart des collectivités comparables à Montreuil parviennent à resserrer ce calendrier sur trois mois, en débutant en janvier pour terminer en mars.

**M. VOISIN** réitère donc aujourd'hui ces remarques de méthode avant d'exposer les appréciations des élus socialistes sur le rapport présenté ce soir.

Cela a été dit et ce n'est pas la première fois que les élus socialistes le disent, le budget se trouve sous la pression de la décentralisation, telle que le gouvernement de droite a voulu la mettre en place en transférant à l'échelon local les charges correspondant aux actions sociales dont l'État se désengage. Pour des collectivités locales comme Montreuil, qui ne se résignent pas à voir disparaître les unes après les autres les actions que l'État abandonne, cela signifie qu'elles doivent les prendre en charge à leur tour, au moment même où les besoins sociaux des concitoyens sont de plus en plus importants, du fait de cette même politique libérale qui enrichit les plus riches et appauvrit les plus pauvres. Cette politique de la droite est irresponsable. Elle est dangereuse pour la paix sociale, il faut que cela cesse et il faut qu'une autre politique remette l'État devant toutes ses responsabilités. Dans quelques mois à peine, ce changement sera possible.

Voilà ce que les socialistes pensent de la situation générale. Pour autant, ces difficultés incontestables ne sauraient les empêcher de définir avec clairvoyance leurs propres responsabilités dans le budget de la commune. Parmi les choses qu'il convient d'aborder avec lucidité, il y a d'abord le poids de la dette accumulée depuis de longues années, bien avant que l'État se désengage sous l'impulsion de la droite. **M. VOISIN** précise que pour les socialistes, l'existence d'un endettement pour une collectivité n'est pas en soi un problème. Ils ne sont pas de ceux qui voudraient gérer une commune comme on gère une entreprise, et le recours à l'endettement peut être nécessaire tant qu'il reste raisonnable.

**M. VOISIN** a pris acte que « l'extrême rigueur avec laquelle la municipalité tâche de maîtriser les dépenses doit être maintenue », notamment pour ce qui concerne le volet fonctionnement du budget, c'est-à-dire, pour parler clair, la masse salariale des structures municipales.

Les élus socialistes font partie intégrante de la majorité municipale depuis 2001, et bien avant ! C'est un choix politique clair et volontaire qui s'exprime quotidiennement par l'action des socialistes auxquels M. le maire a bien voulu confier des délégations décisives : la jeunesse, l'enfance, les relations avec les services publics, la coopération intercommunale, le développement économique, la santé, l'hygiène, la lutte contre le saturnisme, la voirie, la propreté, les affaires sociales, l'emploi, la vie associative, sans oublier la responsabilité de certains quartiers, comme au Bel air, avec Rose-Anne LHERMET. Autant de responsabilités que les élus socialistes assument pleinement au service des Montreuilloises et des Montreuillois, et qu'ils souhaitent dynamiser encore un peu plus dans le sens des engagements politiques pris ensemble pour le progrès social, pour le bien-être de tous, pour rendre la vie plus douce à nos concitoyens dans un monde qui, lui, ne l'est pas.

Pour élaborer le budget 2007, il est nécessaire d'y voir clair. Il a été décidé collectivement l'an dernier que les marges de manœuvre dégagées seraient prioritairement mobilisées vers l'investissement. Les élus socialistes assument totalement ce choix, car la ville de Montreuil, en dépit des difficultés, reste une ville riche et attractive, dont le budget global dépasse les 240 millions d'euros environ. Il faut hiérarchiser les priorités et, à partir du moment où les priorités seront claires, il nous faudra engager solidement et durablement nos efforts.

Pour les élus socialistes, dans le même esprit qui les a animés pour la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement en matière d'équipements sportifs, d'éducation et de renouvellement urbain, il faut traduire clairement les priorités définies dans le budget primitif 2007 pour permettre leur bonne réalisation dans la durée, et donc dans un fonctionnement stabilisé. Leurs priorités, telles qu'ils les ont plusieurs fois affirmées, c'est la petite enfance, c'est l'éducation, avec notamment le Plan éducatif global, c'est l'emploi, c'est l'espace public.

Voilà ce qu'au nom des élus du groupe *Socialiste*, **M. VOISIN** tenait à affirmer à l'occasion de ce débat sur les orientations budgétaires pour 2007. Plus que jamais, ils souhaitent un budget de combat républicain au service de l'intérêt général et du progrès social, parce qu'il s'agit peut-être du dernier budget de notre mandature et qu'il faut terminer là-dessus, parce qu'il sera voté aussi à la veille de grands rendez-vous électoraux en 2007.

« *Clap clap clap – clap clap* », fait **Mme CLASTRES** qui précise que c'est la première réaction de l'opposition à cet énorme morceau de langue de bois. Tout y est ! Montreuil ville radieuse, Montreuil ville heureuse, Montreuil ville fleurie, Montreuil ville bénie. Il ne manque que Montreuil ville verte. Mais on n'y trouve aucune problématique, pas l'ombre d'une correction de trajectoire, sauf par effet de rejet pour vitupérer ce que l'on veut éviter. Mais voilà qui laisse supposer de grandes et vastes interrogations ! Il faudrait probablement psychanalyser les inspireurs.

**Mme CLASTRES** a relevé une irréprouvable envie de biberonnage aux subventions de l'État. C'est irréprouvable, ça fuit de partout ! C'est une incontinence qu'on ne peut maîtriser, qu'on est peut-être même heureux de pouvoir répandre aux quatre coins de tout ce document. On essaie de la cacher sous l'appellation technocratique « du budget et de l'impact des décisions de l'État », mais ça s'ouvre comme un irréprouvable besoin. C'est même de l'addiction à la subvention. Monsieur le maire, une commune, c'est une collectivité locale indépendante. Lorsqu'on touche à un cheveu de cette indépendance, on entend crier comme dans les abattoirs d'antan, et il ne s'agit que de toucher un cheveu.

L'an dernier, les élus de l'opposition avaient calculé que le budget était assis sur près de 50 % de subventions de l'État. Qu'il y ait des transferts de-ci de-là, de 20 % au total pour compenser temporairement des modifications d'assiettes fiscales, des transferts adaptatifs

inévitables, d'accord ! Mais 50 % en permanence, ce n'est pas sérieux de prétendre constamment que le biberon n'est pas assez grand !

Par ailleurs, **Mme CLASTRES** a relevé des mesures qu'elle qualifiera de bienvenues. Le plafonnement de la taxe professionnelle est une très bonne chose. Montreuil ferait fuir les entreprises s'il n'existait pas. La majorité municipale se félicite de l'arrivée des grandes entreprises, mais elles n'arrivent que depuis que la taxe est limitée ; curieux, non ? Du temps où la taxe professionnelle était libre, elles fuyaient Montreuil ; curieux, non ? Et ce n'est que justice, car la population de France en a plus qu'assez de travailler la moitié de sa vie pour payer des impôts. L'impôt sur le revenu aura baissé de 20 % en cinq ans, mais les collectivités locales, régions en tête, toutes socialistes évidemment, auront siphonné la totalité de ces 20 % en augmentant leurs prélèvements. C'est peut-être légal, elles sont indépendantes, mais c'est politiquement scandaleux !

« *Le bouclier fiscal n'est pas celui que vous croyez* », fait remarquer **Mme CLASTRES** à M. BRARD qui, pour quelqu'un qui aime tant la Révolution, la connaît bien mal. Le bouclier fiscal a été inventé par les lois du 23 novembre 1790 et 13 janvier 1791, créant les contributions foncières et mobilières. Le bouclier fiscal est fixé à un sixième du revenu net, soit 16,66 %.

La troisième remarque relevée par **Mme CLASTRES** concerne les autres fariboles que l'on aime à se raconter entre gens naïfs et crédules : la DGF et les autres subventions de solidarité. Elle ne s'appesantira pas sur les lamentos ridicules de la diminution des subventions de l'État. Que toutes les finances publiques soient alignées sur le taux de l'inflation est la meilleure nouvelle qui soit advenue depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ! Une fois posé le principe, on peut voir sur quoi faire porter des efforts particuliers. Si comme **Mme CLASTRES** le croit, la Seine-Saint-Denis devait faire l'objet d'un effort financier majeur exceptionnel, au moins on verrait clairement de combien et pour quoi faire.

Enfin ! Voici la fin des lamentos. Lamentos d'autant plus incompréhensibles que pour 2007, la progression de la DGF ressort à 2,35 %, alors que l'inflation est à 1,6 %. Dans cette période d'endiguement des dépenses publiques, où on observe – et c'est tant mieux – des diminutions de gaspillages, c'est un traitement de faveur de près de 50 % de plus que ça aurait dû être. Remercions le gouvernement pour cette faveur et constatons que certains n'ont toujours pas compris que la dépense à tout va sur le dos du contribuable était terminée.

En conclusion, **Mme CLASTRES** ne s'attardera pas sur les multiples qualités que la municipalité s'attribue et attribue à la ville. On verra avec le temps ! Il est écrit que la fiscalité doit rester stable à Montreuil pour les cinq prochaines années. C'est ce qui inquiète **Mme CLASTRES** qui, il y a deux ans, lorsqu'elle avait calculé une progression en valeur de près de 20 % sur cinq ans et qu'elle avait dénoncé le ferme matraquage fiscal à Montreuil, il lui a été répondu que la pression était stable. La stabilité à plus de 20 % en valeur est une curieuse notion économique que seule la gauche partage, mais que la droite ne peut pas partager.

Au préalable, **Mme VANSTEENKISTE** tient à remercier Mme CLASTRES pour son intervention. Jamais avant personne n'avait expliqué de façon aussi claire la politique fiscale de la droite. Elle évoque le bon temps de la royauté, quand les impôts n'étaient pas aussi élevés qu'aujourd'hui.

Cependant, pour cette droite au pouvoir, décentralisation signifie tout d'abord décentralisation des charges. Le report de charges massives sur les collectivités locales, la diminution du seul impôt juste, l'impôt sur le revenu, pour obliger les collectivités locales à augmenter des impôts locaux prodigieusement injustes, puisque ne tenant pas compte des ressources des gens, c'est ça, une politique fiscale de droite.



Pourtant, quand on écoute M. MALAGNOUX présenter les orientations budgétaires, c'est, comme chaque année, un avant-goût du paradis. Les orientations budgétaires brassent toujours quantité d'idées générales et généreuses. **Mme VANSTEENKISTE** n'en citera qu'une : la petite enfance. Il a été rappelé qu'en date du 28 septembre 2004, la ville s'était engagée à créer 300 places supplémentaires en crèches. Il était prévu un bilan annuel présenté chaque année. Le retard dans la réalisation de ce plan est tel que plus de deux ans après, aucun bilan n'a été présenté au conseil municipal.

La politique sociale. « *Montreuil finance la politique sociale, Montreuil est une ville sociale* ». Quoi de plus social que la restauration scolaire ? À Montreuil les cantines sont les plus chères de la région Ile-de-France. Plus chères du haut en bas de l'échelle du quotient familial. Plus chères qu'à Vincennes, qu'à Romainville ou qu'aux Lilas. Plus chères que dans 90 % des communes d'Ile-de-France et les Montreuillois le savent, à Montreuil, les cantines scolaires sont très chères.

La majorité municipale fait la promesse de ne pas augmenter les impôts pendant cinq ans. Alors là, ça y est, la campagne électorale est commencée ! Sans doute cela a-t-il été discuté en bureau municipal, mais sur quoi s'est basée la majorité municipale ?

Pour ce qui concerne les taux d'intérêt, c'est vrai qu'après une longue période où les taux étaient très bas, ce dont la ville a largement bénéficié en renégociant la dette, les taux augmentent. La ville va prendre cette augmentation de plein fouet parce que, malgré une stabilisation récente, Montreuil reste extrêmement endettée. Les élus du groupe *MVO* ne sont pas contre l'endettement, il est normal de s'endetter sur du long terme pour payer l'école Louise Michel qui bénéficiera encore aux enfants dans une vingtaine d'années. Mais il faut raison garder. Or, Montreuil a dépassé le taux raisonnable et l'augmentation des taux d'intérêt va coûter très cher.

Les orientations présentées par M. MALAGNOUX amènent, de la part du groupe *Avec Vous* que représente **Mme LUSSET-CASALASPRO** quelques constats et réflexions.

Un constat sur le contexte qui a présidé à l'élaboration de ces orientations budgétaires, un contexte déjà évoqué, toujours contraint par l'État qui se désengage de plus en plus en coupant les vivres aux collectivités locales. Dans ce cadre, on ne peut que se féliciter des efforts réguliers de la ville depuis plusieurs années pour contenir les dépenses de fonctionnement, efforts de la part des services et des agents en particulier. On notera également des efforts pour réduire le poids de la dette de la ville, tout en mettant en œuvre un programme d'investissements nécessaires, tant pour offrir les équipements indispensables à la population, que pour entretenir et réhabiliter le patrimoine. Ce programme d'investissements est en pleine montée en charge, et les élus du groupe *Avec Vous* plaident depuis plusieurs années pour son développement et sa programmation pluriannuelle. Il faut néanmoins être conscient que les investissements réalisés, en particulier pour les nouveaux (piscine, école Louise Michel...), engendrent par voie de conséquence des dépenses indispensables pour en assurer le fonctionnement.

La pression sur la section de fonctionnement va encore s'accroître dans les années à venir, et il convient de poursuivre la réflexion afin de trouver des moyens innovants de réaliser des économies dans ce domaine. **Mme LUSSET-CASALASPRO** pense en particulier à l'impérieuse nécessité, aujourd'hui totalement démontrée et, l'espère-t-elle, totalement partagée ici, d'orienter les politiques territoriales dans le sens du développement durable à court terme, à moyen terme et à long terme.

Les élus du groupe *Avec Vous* pensent que le lancement de la démarche d'Agenda 21 est une occasion supplémentaire et indispensable de se pencher collectivement sur de nouvelles pratiques et habitudes à développer, tant au niveau des constructions que réalise la ville que du fonctionnement des services. Les élus du groupe *Avec Vous* insistent sur la nécessité de ne pas se priver d'un outil de comptabilité environnementale à l'avenir pour poursuivre les efforts budgétaires. Ils seront par ailleurs vigilants, ajoute **Mme LUSSET-**

**CASALASPRO**, à ce que les priorités affichées et réaffirmées ce soir se traduisent toujours plus dans les faits, qu'elles soient lisibles et visibles dans la ville.

Lorsque ses collègues du groupe *Communistes citoyens et apparentés* lui ont confié la responsabilité d'intervenir en leur nom sur les orientations budgétaires, **M. DARRÉ** s'est interrogé sur ce qu'il allait dire. Son interrogation portait moins sur le contenu de son intervention que sur la manière de l'exprimer, d'autant qu'il s'est aperçu que, finalement, son propos serait peu ou prou identique à celui des années précédentes. Cependant, il a pensé que peut-être l'année prochaine, il pourrait tenir un discours d'espoir bien plus fort.

Le débat d'orientations budgétaires, c'est aussi l'expression de la confrontation de deux inspirations politiques radicalement opposées.

La première se traduit dans ce qu'a expliqué et défini M. MALAGNOUX comme des contraintes. C'est la résultante de politiques européennes et nationales qui se traduisent par la baisse des dotations, par une série de mesures sur la taxe professionnelle qui ne sont que des cadeaux faits, non pas aux entreprises, mais aux actionnaires de ces entreprises, au détriment de leur contribution à la vie collective, et donc à la vie des collectivités, mais qui se traduisent en même temps par toujours plus de difficultés et toujours moins d'emplois, même si l'utilisation d'artifices permet de dire que les chiffres du chômage sont en baisse. C'est à la fois l'appauvrissement d'une partie de la population, l'augmentation des besoins sociaux et, à l'autre bout, moins de moyens pour les collectivités pour faire face, le tout s'ajoutant bien sûr au désengagement de l'État. Cette politique a un nom, c'est une politique libérale.

À l'opposé, il y a ce que la municipalité montreuilloise s'efforce de faire : une politique solidaire. Malgré ce contexte de contraintes de plus en plus rudes, la majorité municipale parvient depuis quelques années à maintenir des politiques de solidarité et à tenir ses engagements vis-à-vis des concitoyens, et notamment au travers des politiques sociales et des priorités qui ont été citées. Mais c'est aussi la planification pluriannuelle d'investissements nouveaux qui s'ajouteront aux investissements très importants déjà évoqués ici et dont on peut déjà mesurer les effets. C'est le cas, par exemple, du stade nautique.

La façon dont la majorité municipale mène cette politique dans un tel contexte de contraintes, témoigne de sa capacité à gérer correctement les finances de la ville. D'ailleurs, tout le monde convient qu'elle a réussi à se désendetter de manière conséquente, ce qui lui permet d'ambitionner de nouveaux emprunts pour de nouveaux investissements. En outre, **M. DARRÉ** souligne la volonté et la ténacité de cette municipalité et de celles qui l'ont précédée pour créer les conditions du retour massif des entreprises et de l'emploi sur le territoire local ; conception qui vise tout simplement à les obliger à assumer leur responsabilité sociale. C'est une politique qui se situe radicalement à l'opposé de la politique libérale décrite précédemment et, en termes d'orientations budgétaires, la majorité municipale entend poursuivre dans la même voie. Pour y parvenir, il faudra profiter des échéances prochaines pour faire des choix et casser les reins aux politiques libérales qui sont menées au plan national, mais aussi au plan européen.

Mme VANSTEENKISTE a pour une fois fait l'effort de ne pas épargner le gouvernement, ce dont **M. MALAGNOUX** la remercie. Pour ce qui est de la petite enfance, il rappelle qu'un bilan sera fait lors du conseil municipal du mois de décembre et souligne qu'à chaque réunion du conseil, ce sujet est largement évoqué. Pour ce qui concerne la politique sociale, exemple a été pris de la restauration collective, mais en oubliant les nombreuses dérogations accordées par la municipalité pour y accéder. En matière de politique sociale, les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* ne parlent pas non plus du logement ni du Centre communal d'action sociale.

Sur sa proposition de voter le budget en mars, **M. MALAGNOUX** rappellera à Nicolas VOISIN que l'année civile commence en janvier et qu'il est préférable pour les services et les associations d'avoir une visibilité dès le mois de janvier sur ce qui va se passer dans l'année.

Après avoir écouté Laurent MALAGNOUX s'exprimer sur les orientations qui seront appelées à se concrétiser au mois de janvier prochain, **M. le député-maire** souhaite réagir aux propos de certains conseillers.

**M. le député-maire** a relevé un certain nombre d'inexactitudes dans l'intervention de Mme CLASTRES, notamment à propos de la fiscalité. Par rapport à ce débat, il s'agit d'exercer des choix politiques, et les choix politiques de la majorité municipale sont clairs : combattre les inégalités. À Montreuil, les inégalités sont corrigées de manière sensible grâce aux séjours de vacances, par exemple, ou aux différentes prestations municipales qui sont dispensées en fonction des revenus des personnes. C'est une politique qui caractérise Montreuil et qui contribue à corriger les inégalités dont la politique gouvernementale est largement responsable.

Dans les options retenues par la municipalité, il y a la volonté de continuer d'améliorer les capacités d'investissements, qui s'appliquent aussi bien en investissement qu'en fonctionnement pour des domaines essentiels, comme le logement social, les écoles, la santé, la petite enfance. Si les priorités de la municipalité se développent dans le champ social au sens le plus large, cela vaut également pour la culture avec le théâtre qui est en cours d'achèvement et les cinémas, mais aussi pour le sport ou les questions d'environnement sont prises en compte. La municipalité fera également de gros efforts en matière de fonctionnement pour la propreté de la ville.

Nicolas VOISIN s'est inquiété. **M. le député-maire** rappelle que les orientations qui ont été présentées sont très claires, il s'agit de ne pas augmenter sur une longue durée à Montreuil le taux de l'impôt sur les ménages au travers de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Pour ce qui concerne la taxe professionnelle, les règles gouvernementales font que si la ville n'augmente pas la taxe foncière et la taxe d'habitation, elle ne peut pas augmenter la taxe professionnelle.

Depuis l'an 2000, la municipalité a fait venir 10 700 emplois et, d'ici à 2010, elle va en faire venir 9 300 supplémentaires, ce qui élargit la richesse de la ville. Le développement économique induit par la politique municipale permet à la majorité municipale de pouvoir prendre l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité sur une longue période. La capacité d'investissement de la ville a extraordinairement progressé au cours des dernières années, et comme M. le député-maire et la majorité veulent que la réalité soit établie d'une façon objective et incontestable, pour la quatrième année consécutive, il a été fait appel au cabinet KLOPFER, dont la réputation internationale n'est plus à faire, et dont les expertises sont à la disposition de tous ceux qui veulent en prendre connaissance.

**M. le député-maire** propose de clore le débat sur les orientations budgétaires qui n'appelle pas de vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires relatives au projet de budget primitif 2007.

**La délibération n°2006\_313 est adoptée.**

- **Rapport sur les actions menées, les moyens affectés et l'évolution des indicateurs dans chaque zone urbaine sensible (ZUS) de Montreuil pour l'année 2005 .**

La loi Borloo du 1<sup>er</sup> août 2003 fait obligation aux collectivités territoriales de présenter aux assemblées délibérantes un rapport relatif aux actions menées dans les zones urbaines sensibles.

**Mme ATTIA** rappelle qu'à Montreuil, celles-ci sont au nombre de trois : La Noue, Bel air Grands Pêcheurs et Montreau Le Morillon, ce qui représente au total 15 476 habitants, selon le recensement de 1999. Ce rapport sur les actions menées et les moyens affectés pour l'année 2005 doit permettre d'apporter des éléments précis d'information sur la situation réelle des quartiers en difficultés et dessiner de nouvelles perspectives d'actions et d'interventions, de déterminer dans quels domaines les efforts doivent être accentués. Ce rapport permet d'identifier les chantiers qu'il reste à ouvrir pour répondre à l'enjeu d'une meilleure connaissance de la situation de ces quartiers.

Ainsi, la ville devra, dès que possible, améliorer ses outils de connaissance et d'analyse si elle veut affiner et ajuster ses moyens d'intervention, mais aussi son niveau de dialogue avec l'État et le poids de ses arguments dans les négociations. Dans cet objectif, la réflexion engagée par les services de la ville pour la mise en place d'un système d'information géographique devrait permettre de centraliser les données aujourd'hui éparses dans les différentes directions, de les agréger, de les analyser de façon plus systématique.

Néanmoins, un travail important a été entrepris sur ces territoires prioritaires de la politique de la ville. S'adresser aux populations qui habitent des quartiers où s'accumulent les difficultés est le sens de la politique territoriale engagée par la commune de Montreuil, afin de prendre les mesures nécessaires pour combattre l'exclusion et orienter les décisions locales. Les révoltes de novembre 2005 rappellent avec force la nécessité d'une intervention au plus près des populations les plus en difficulté, dans un souci permanent d'adapter l'intervention publique aux spécificités des territoires les plus fragiles, mais aussi d'être attentif aux autres quartiers, en mobilisant là aussi des moyens pour développer les actions de lutte contre l'échec et l'exclusion.

**Mme ATTIA** souligne qu'en matière d'emploi, les populations des ZUS rencontrent davantage de difficultés que le reste des Montreuillois. La question du chômage, très prégnante à Montreuil, l'est davantage encore dans les ZUS. Un élément est cependant positif : les actifs occupés semblent avoir un emploi plus stable, puisque la part des salariés en contrat précaire est plus faible dans les zones urbaines sensibles qu'au niveau communal, voire au niveau national. Le nombre de logements dans les zones urbaines sensibles correspond à 14 % de l'ensemble des logements de Montreuil. La population est moins diplômée que dans l'ensemble de la ville et on constate également un déficit de l'offre sanitaire, notamment en offre libérale (9,6 médecins pour 10 000 habitants).

Au regard de ces quelques indicateurs, la réalisation d'actions conséquentes, tant en matière d'équipements que sur les espaces extérieurs, le renforcement des coopérations institutionnelles, ainsi que l'accompagnement des acteurs municipaux, se justifie pleinement. L'implantation d'équipements municipaux de proximité (écoles, gymnases, centres de santé, antennes de secteur, maisons de quartier, centres de quartier, complexes sportifs, service municipal de la jeunesse, théâtres, crèches, etc.) constituent des éléments importants pour permettre l'accès au droit et à la santé, au sport, aux loisirs et à l'éducation, et, tout comme la programmation du contrat de ville, a permis de soutenir des actions de lutte contre les exclusions qui s'inscrivent dans des objectifs aussi divers que l'appui à l'intégration des populations immigrées, l'éducation par le sport, la culture de proximité, le développement du lien social. Conjuguer ainsi présence d'équipements de proximité, dispositif de soutien aux projets qui créent du lien social, rénovation urbaine, réhabilitation, sont autant de démarches qui oeuvrent contre les inégalités sociales et réduisent les écarts de développement.

Pour conclure, ce rapport permet d'avancer vers une vision de plus en plus claire de la situation dans les ZUS, et plus largement, vers une comparaison des situations entre les différents quartiers de la ville. Il vient confirmer la nécessité de continuer à intervenir contre l'exclusion, au-delà des seuls périmètres des zones urbaines sensibles. C'est ce constat qui

encourage la municipalité à négocier avec l'État, pour le nouveau contrat urbain de cohésion sociale, une géographie prioritaire qui tiendra compte de cette spécificité de la ville, et qui permettra de maintenir et développer les actions de proximité en faveur des populations les plus éloignées de l'intervention publique.

**Mme CLASTRES** est déçue par ce rapport dont l'ensemble lui paraît marqué par l'énorme brassée de vent qu'il soulève. Les longues digressions sur les problèmes de méthodes, sur les problèmes statistiques, pour compréhensibles qu'ils soient, ne font pas avancer le schmilblick d'un iota ! Sur le contenu réel, aucune action nouvelle qui soit adaptée aux problèmes spécifiques des banlieues. Si refaire les trottoirs dans deux ou trois ZUS peut être considéré comme une nécessité évidente, je veux bien, mais pourquoi cette action n'est-elle pas banalisée dans les crédits de voirie ? Est-elle une action si étonnante, si étrange qu'elle soit incluse dans une enveloppe spécifique de zone sensible ? On explique que les ZUS sont définies par des périmètres dont le critère essentiel est la densité de logements sociaux ; on explique que les ZUS montreuilloises se caractérisent par une proportion de logements sociaux plus forte que la moyenne nationale ; on se perd en conjectures pour trouver le responsable de cet état de fait dont souffrent à la fois toute la population des ZUS, toute la population de Montreuil et l'image de la ville. À cet égard, on apprend que le quart des 39 délinquants multirécidivistes arrêtés par la police réside dans les ZUS où n'habitent que 6 % de la population de la ville.

La conclusion est que ceci plaide pour un travail renforcé sur ce territoire, à la fois en termes de prévention et de répression. Mobiliser des crédits publics pour enfoncer de telles portes grandes ouvertes est consternant ! Un travail autre que ceux classiques de prévention et répression, voilà ce qu'on aimerait voir développer, tout le reste est à l'avenant. **Mme CLASTRES** est critique sur ce type d'allocation de ressources.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Prend acte, conformément aux textes en vigueur, du document annexé à la présente délibération et intitulé :

« Rapport sur les actions menées, les moyens affectés et l'évolution des indicateurs dans chaque zone urbaine sensible (ZUS) de Montreuil pour l'année 2005 »

**La délibération n°2006\_314 est adoptée.**

<><><>

**M. le député-maire** ayant refusé la parole à la représentante du *MNR* pour son attitude qu'il juge provocante, celle-ci manifeste bruyamment son mécontentement.

**M. MARTINEZ**, rapporteur de la délibération n°3 (création d'un conseil économique et social Montreuillois), refuse de faire son exposé, dans la mesure où il ne peut s'exprimer dans le calme.

**M. le député-maire** propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

• **Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le quartier des murs à pêches .**

**M. SEREY** rappelle les grandes orientations de la mission d'information et d'évaluation sur le secteur des murs à pêches :

- une synthèse des différentes études et actions engagées au cours des années précédentes, afin de mieux comprendre ce qui a conduit aux propositions d'études et d'actions actuelles.
- une présentation des projets et opérations en cours, concernant le site.
- une évaluation de l'état actuel du site, ainsi que des actions engagées sur le site classé.

Après avoir reçu les candidatures des différents groupes, M. SEREY propose que la mission soit composée de la façon suivante :

Pour le groupe *communistes, apparentés, et citoyens* (5 représentants) : P. DARRÉ, J-P. BLANCHARD, M. DIARRA, C. PESSIN-GARRIC, J-J. SEREY.

Pour le groupe *Avec Vous* (4 représentants) : E. BUNIO, M. LUSSET-CASALASPRO, J-P. HERVIEUX, A. BABUT.

Pour le groupe *socialistes et apparentés* (3 représentants) : R-A. LHERMET, K. POULARD, N. VOISIN.

Pour le groupe *A avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* (3 représentants) : F. VANSTEENKISTE, A. SOW, F. TRIQUENOT.

Pour le groupe *union de la droite républicaine* (2 représentants) : M. CLASTRES, J-J. REITH.

Il propose également que la présidence de la mission soit confiée à un représentant d'un groupe de l'opposition, en l'occurrence le groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte*, puisque la mission d'information et d'évaluation du logement social a été présidée par l'*UDR*. Le représentant du groupe *MVO* étant F. VANSTEENKISTE. Il propose également que le rapporteur, issu de la majorité municipale, soit J-P. BLANCHARD.

En l'absence d'observation, **M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

47 voix pour ;

1 refus de vote : Mme VAYSSIÈRE

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le site des murs à pêches qui portera sur les points suivants :

- Une synthèse des différentes études et actions engagées dans les années précédentes, pour mieux comprendre ce qui a conduit aujourd'hui aux propositions d'études et d'actions
- Une présentation des projets et opérations en cours concernant le site
- Une évaluation de l'état actuel du site, ainsi que des actions engagées sur le site classé

Article 2 : Cette mission est composée comme suit :

J. J. SEREY, P. DARRE, J. P. BLANCHARD, M. DIARRA, C. PESSIN-GARRIC, E. BUNIO, M. LUSSET-CASALASPRO, J. P. HERVIEUX , A. BABUT, R. A. LHERMET, K. POULARD , N. VOISIN, F. VANSTEENKISTE, A. SOW , F. TRIQUENOT, M. CLASTRES ET J. J. REITH.

Madame F. VANSTEENKISTE est désignée présidente de la mission, monsieur J.P. BLANCHARD en est le rapporteur.

Un comité technique sera chargé d'assurer le lien avec les services et de communiquer les informations nécessaires à l'exécution de la mission.

Article 3 : La durée de la mission est fixée pour une durée maximale de 6 mois.

Article 4 : Le rapport devra être présenté dans les 2 mois suivant la fin de la mission.

**La délibération n°2006\_315 est adoptée.**

• **Avis de la ville de Montreuil sur le projet de schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF) .**

**M. SEREY** souligne l'aspect novateur de la démarche. En effet, auparavant, les services de l'État avaient la compétence d'établir ce schéma directeur, avant qu'elle ne soit transférée à la Région, avec les responsabilités financières qui l'accompagnent. Aujourd'hui, la conception en est faite dans le cadre d'une coopération entre la Région et les différents acteurs de cette région.

Cette contribution de la ville de Montreuil n'est pas indépendante de la réflexion qui est menée sur le territoire de l'association des collectivités locales de l'est parisien (ACTEP) avec les communes qui y participent, ainsi que les trois conseils généraux, en particulier le conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Les objectifs affichés par l'ACTEP sont le rééquilibrage vers l'Est du développement régional ; le soutien volontariste au développement économique et à l'emploi ; la densification et l'amélioration du réseau de transports en commun ; le développement d'un parc de logements équilibré assurant la mixité sociale ; le développement de la démocratisation des formations pour favoriser l'émergence des pôles d'excellence ; la valorisation du potentiel touristique ; l'égalité et l'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication ; le soutien à une politique culturelle ambitieuse ; en matière d'aménagements, le renforcement des pôles existants et la réalisation de nouveaux quartiers ; en matière d'environnement, l'amélioration du cadre de vie, la mise en valeur du potentiel naturel et la prévention des risques.

Ces objectifs recoupent largement ceux affichés par la région Ile-de-France, tels que définis dans le document intitulé « une vision régionale pour l'Ile-de-France » :

- offrir un logement à tous les Franciliens ;
- doter la métropole d'équipements et de services de qualité ;
- faciliter une mobilité raisonnée et durable des biens et des personnes ;
- préserver, restaurer et valoriser les ressources naturelles ;
- accueillir et stimuler l'emploi et l'activité économique.

***Rééquilibrer vers l'Est le développement régional*** – Ces grands objectifs ne peuvent pas se décliner sans revenir aux éléments du territoire, et plus particulièrement à l'Est parisien. Si l'Est parisien a des spécificités et des atouts, notamment au travers du foncier disponible, il est également impératif que la réalité du territoire de l'Est parisien soit clairement pris en compte et que soit mise en œuvre une réelle complémentarité des territoires sur la base d'un rééquilibrage volontariste Est-Ouest.

L'ensemble des indicateurs socioéconomiques montre que les disparités territoriales se sont accentuées dans la période couverte par le dernier schéma directeur, notamment en Seine-Saint-Denis qui « représente 35 % de la pauvreté en Ile-de-France », comme le soulignait le préfet CORDET dans la note adressée le 13 juin 2006 au ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

L'insuffisante prise en compte de l'Est parisien, et particulièrement de l'espace de développement correspondant aux Monts et Vallées de la Marne dans le contrat de plan État-Région 2000-2006, outil de financement de la mise en œuvre des objectifs du SDRIF, a justifié la création de l'ACTEP.

Aujourd'hui encore, des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux sont autorisés dans l'Ouest, alors que dans l'Est, on impose des constructions de logements, sous couvert de réalisations de mètres carrés de logements, et notamment de logements sociaux. Le développement économique, l'implantation d'activités et l'arrivée d'emplois pour les Montreuillois se justifient d'autant plus que depuis 2000, le nombre de chômeurs et d'allocataires au revenu minimum d'insertion augmente.

Pour Montreuil, il s'agit de conforter le dynamisme du pôle Bas-Montreuil – Bagnolet par l'accueil de nouveaux programmes, avec la volonté que le dynamisme du Bas-Montreuil irrigue le Cœur de ville en cours de restructuration. Il s'agit également de maintenir la mixité activités / habitat dans l'ensemble du tissu urbain, de conserver et développer l'activité de production au travers de concepts immobiliers innovants, avec entre autres objectifs la diversification de l'emploi.

La ville de Montreuil réaffirme d'une façon volontariste, avec l'ensemble des collectivités de l'ACTEP, qu'il est crucial pour le développement et l'attractivité durable de la région métropole, que cet objectif de rééquilibrage soit pris en considération par le nouveau SDRIF.

**Mieux répondre au droit à la mobilité** – Un développement économique accru de l'Est parisien ne passera que par un développement des transports en commun. La durée moyenne des trajets consacrée aux déplacements domicile – travail n'a cessé d'augmenter, passant de 31 minutes en 1976 à 37 minutes aujourd'hui.

Si la problématique transport était une thématique importante du contrat de plan État-Région 2000-2006, on ne peut que déplorer le retard accumulé dans la réalisation des infrastructures de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, et plus particulièrement sur le territoire montreuillois, notamment avec l'absence de l'arrivée du tramway jusqu'à Val de Fontenay, actuellement bloqué à Noisy-le-Sec. La ville partage l'opinion formulée par Mme Mireille FERRY, vice-présidente de la région Ile-de-France, lors de son intervention à l'ACTEP le 15 septembre 2006, quant à la nécessité d'un phasage politique et financier, concret et volontariste des projets liés au transport dans le prochain contrat de projet État-Région, afin de donner un nouvel élan au développement des transports en commun de l'Est.

La réalisation des transports en commun structurants est nécessaire, notamment par le prolongement de la ligne 11, mais aussi de la ligne 9 et du tramway, permettant ainsi de développer le secteur du plateau, ce qui représente environ 60 hectares à repenser et à requalifier. En permettant également l'amélioration de l'accès au centre hospitalier intercommunal André Grégoire et la liaison avec l'Institut universitaire de technologie de Montreuil, avec la possibilité de créer un pôle éducatif autour de cet Institut, en lien avec l'université de Paris VIII située à Saint-Denis.

Dans cette logique, Montreuil insiste sur l'urgence de la mise en œuvre du prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec jusqu'à Val de Fontenay, déjà prévue dans le contrat de plan 2000-2006 ; l'interconnexion avec le RER A, la ligne 11 et le RER E jusqu'à Trans-Val de Marne.

La ville de Montreuil s'est résolument engagée aux côtés de la Région autour du programme Mobilien. Le nouveau schéma de circulation du centre-ville s'inscrit parfaitement dans cette politique, avec la réorganisation de la gare routière et l'amélioration de la circulation des bus à l'intérieur du centre-ville. Compléter les connexions pour une desserte lisible du territoire, c'est notamment la nécessité pour l'échangeur de l'autoroute A3 – avenue intercommunale d'accompagnement du T1 et l'échangeur avenue intercommunale – A86, permettant ainsi d'avoir une liaison directe avec l'aéroport de Roissy.



Développer l'activité et renforcer les conditions de développement sont deux facteurs importants d'amélioration de la vie des populations pour lesquelles, néanmoins, la question du logement demeure une priorité.

***Poursuivre et maîtriser la construction de logements, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants avec l'aide des partenaires publics dans le champ de leurs compétences*** – La question du logement est une priorité des Franciliens. L'objectif est une construction minimale de 60 000 logements par an, mais il faut rappeler le nombre de demandeurs de logements sur la région Ile-de-France qui est de plus de 350 000. Si Montreuil peut souscrire à cet objectif ambitieux de 60 000 logements (chiffre inférieur à la production nationale de logements sociaux), l'effort doit être extrêmement important.

À Montreuil, plus de 1 700 logements ont été construits entre 2002 et 2005, en plus de l'action qui a été menée au travers des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) pour résorber les hôtels meublés insalubres, s'attaquer à l'habitat indigne et accompagner l'habitat des familles tziganes. Au total, la ville totalise à peu près 40 % de logements sociaux intégrant les exigences du développement durable.

Aujourd'hui, la ville de Montreuil entend limiter la croissance de sa population aux alentours de 110 000 habitants à l'horizon 2015.

***Améliorer l'offre de services et d'équipements à la population*** – Le développement équilibré du territoire ne doit pas se résumer à l'équation des logements à l'Est et de l'emploi à l'Ouest. Les équipements existants doivent être confortés, modernisés, renforcés par des infrastructures complémentaires, aussi bien dans le domaine de la santé que dans les domaines culturel et éducatif. Là aussi, l'objectif fixé par l'ACTEP de la création d'un lycée international à Noisy-le-Grand représente une offre éducative supplémentaire pour les élèves de l'ensemble de la région. L'agrandissement de l'IUT à Montreuil est également un projet dont la réalisation renforcera l'offre éducative.

L'extension programmée du centre hospitalier intercommunal André Grégoire entraîne l'amélioration de l'offre de soins proposée aux habitants des communes desservies par l'établissement. C'est un moyen de permettre aux populations de se soigner à proximité de leur domicile et de bénéficier des techniques les plus modernes. Le prolongement de la ligne 11 du métro avec une station desservant l'hôpital et le passage du tramway à proximité se conjuguent parfaitement avec cette nécessaire extension.

***Un développement maîtrisé répondant aux enjeux du développement durable*** – Réduire les inégalités spatiales et sociales est un enjeu de développement durable auquel souscrit la ville de Montreuil, dont l'action continuera d'être guidée par cette dynamique partagée par le conseil régional et le conseil général. Dans cette logique, la ville de Montreuil a engagé une démarche Agenda 21 dont le diagnostic est actuellement en phase de finalisation.

À cet égard également, les trois parcs de la commune (le parc départemental des Guilands Jean Moulin à Montreuil et Bagnolet, le parc des Beaumonts avec sa réserve naturelle, tous les deux en cours de classement Natura 2000 et le parc Montreuil) représentent un espace privilégié en première couronne, participant incontestablement à la qualité de vie et à l'embellissement du cadre de vie des habitants.

En conclusion, l'équilibre entre les quartiers de la ville et les territoires composant le département et la région représente un facteur de développement durable en ce qu'il permet de limiter les déplacements et d'améliorer la qualité de vie. C'est dans cette perspective que se dessine l'évolution de Montreuil souhaitée par la population et la municipalité. La ville de Montreuil réaffirme que le rééquilibrage est-ouest doit devenir réellement un objectif prioritaire du schéma directeur de la région Ile-de-France, afin de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire francilien.

La ville de Montreuil souligne que le développement des transports en commun dans l'Est parisien est une urgence absolue et qu'il participe à la volonté exprimée d'améliorer les

conditions de vie de la population, ainsi que de renforcer l'offre de services et d'équipements proposée aux habitants. Enfin, la ville de Montreuil précise que sa conception de l'aménagement du territoire correspond à un développement maîtrisé du territoire, répondant aux enjeux du développement durable.

**M. le député-maire** souligne l'importance de cette délibération qui est tout à fait en cohérence avec le débat portant sur le plan local d'urbanisme qui vient de débiter.

Le SDRIF est fait à l'initiative et sous la responsabilité de la région Ile-de-France et les commentaires de l'ACTEP répondent aux attentes des élus socialistes en matière de développement de la région. Enfin, ajoute **M. VOISIN**, le nécessaire rééquilibrage est-ouest qui a été souligné, tant en termes de logements que d'activités et un développement durable paraissent la meilleure construction possible pour l'avenir dans la région. Aussi, les élus du groupe *Socialiste et apparentés* s'associent sans réserve à cette prise de position, et souhaitent fortement que la Région priorise en particulier le développement des infrastructures de transport en commun sur le territoire de l'ACTEP, et plus particulièrement bien sûr les équipements concernant la ville de Montreuil, c'est-à-dire le tramway et les lignes de métro 9 et 11.

**Mme LUSSET-CASALASPRO** souligne l'importance du schéma directeur de la région Ile-de-France qui est d'abord un document d'aménagement à moyen et long terme. Il s'appuie sur une vision prospective du développement de la région, en définissant des orientations cohérentes. C'est aussi un document d'urbanisme qui est opposable aux plans locaux d'urbanisme qui doivent lui être compatibles. Si la cohérence est au cœur du schéma directeur de la région Ile-de-France, elle doit également s'accompagner d'équité, car si tous les Franciliens partagent un même territoire, celui-ci est loin d'être homogène. Il comprend des zones urbaines denses, très denses, des zones périurbaines, des espaces agricoles, forestiers, etc. De même que les villes qui composent ce territoire francilien sont loin d'avoir la même histoire, le même développement, les mêmes populations, les mêmes caractéristiques géographiques ou économiques. C'est pourquoi la contribution des collectivités locales, des départements, est recherchée et indispensable à la Région, afin de définir des orientations à la fois partagées et équilibrées.

Pour ce qui concerne Montreuil, située dans la petite couronne Est parisienne, elle se situe sur un territoire symbolisé par l'ACTEP, territoire souvent considéré à juste titre comme longtemps délaissé par les politiques étatiques et concentrant des difficultés sociales et économiques indéniables.

Il revient à la Région de créer les conditions pour que chaque habitant dispose des infrastructures et des équipements nécessaires à ses activités quotidiennes, dans un cadre de vie de qualité et durable. Les orientations actuelles du projet de SDRIF qui ont été détaillées pour l'avenir vont bien dans ce sens, et il nous appartient donc de les valider et d'en prioriser les aspects sur notre territoire, en étant attentif à ce que les financements correspondants soient mis en œuvre rapidement.

La proposition de révision du SDRIF est une tâche énorme qui dépasse le cadre de Montreuil. Les élus du groupe *Union de la droite républicaine* ont retenu quelques aspects qui influenceront sur la vie future des Montreuillois que **Mme CLASTRES** se propose de détailler.

Pour ce qui concerne les transports, ce sera un des aspects majeurs du devenir de la région parisienne. Avant de déclarer la guerre aux automobilistes, comme c'est la mode aujourd'hui, les élus de la droite sont de ceux qui estiment important de développer un maillage dense et performant des transports en commun en banlieue, et en particulier dans ce que l'on appelle la petite couronne. Ils soutiennent les extensions du métro dans les banlieues : ligne 11, ligne 9, mais aussi la ligne 3 au-delà de Gallieni. Pourquoi ne pas

installer cette ligne de métro sur la couverture réclamée de l'autoroute A3 ? En revanche, ils sont résolument opposés au prolongement tram T3 qui n'apportera rien de plus aux Montreuillois. S'il faut une rocade intra-muros à Paris, qu'on l'établisse sur les emprises de la petite ceinture, ce qui permettra d'avoir un « tram train » rapide, performant et d'un coût d'établissement raisonnable.

Pour ceux qui ne le savent pas, **Mme CLASTRES** signale qu'avec 45 millions d'euros, c'est-à-dire plus du double de ce qui se fait ailleurs en France, c'est le T2 de M. DELANOË sur les boulevards des Maréchaux qui a plombé les finances du STIF, bloquant ainsi tous les projets de transport prévus au contrat de plan État-Région qui ne seront pas achevés avant 2012.

Il est bien évident que si l'on crée des emplois à côté des logements ou vice-versa, à terme, le problème des transports se pose avec moins d'acuité, mais l'expression « mixité sociale », que l'on retrouve trop souvent dans le sens « logements sociaux pour populations défavorisées », doit être comprise aussi dans le sens « logements de standing pour cadre de ces entreprises que l'on attire ». Ils apportent eux aussi une forte contribution fiscale en allégeant la pression qui pèse essentiellement à Montreuil sur les classes moyennes.

Les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* sont un peu surpris de voir ce point à l'ordre du conseil de ce soir. En effet, explique **M. MOSMANT**, il ne semble pas que la Région ait pour le moment sollicité l'avis des conseils municipaux. Ce ne sera qu'au mois de février, après l'adoption du schéma directeur de la région Ile-de-France, que les conseils municipaux seront appelés à se prononcer, qu'il y aura enquête publique et que les articles 2 et 3 de la délibération de ce soir seront justifiés.

Ceci posé, on pourrait estimer que la ville de Montreuil a estimé nécessaire de pousser un petit peu à la concertation, qu'elle souhaiterait que la Région écoute la ville mieux que d'habitude. Si c'était cela, si la ville essayait de susciter la concertation, si elle cherchait à créer une certaine co-élaboration avec la Région, ce serait très bien et les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* ne pourraient que s'en réjouir.

Malheureusement, ce n'est pas ce que dit le texte de l'avis de la ville de Montreuil. Ce texte, c'est essentiellement l'alternance de généralités et de « mesurette » plus ou moins bien ficelées, sans le moindre rapport avec un projet politique – puisque, théoriquement, ce schéma directeur est vraiment un projet politique – et un projet de long terme. Or, là, le long terme n'existe pas ! On a l'impression, à sa lecture, d'un programme vague, peut-être un programme électoral avec des promesses de fin de mandat, quelque chose comme ça. Enfin ! Rien en tout cas qui rappelle un schéma directeur pour la plus grande région de France, alors que ce schéma directeur va jusqu'à l'horizon 2030, c'est-à-dire pas loin de 25 ans.

Pour ces raisons, le groupe des verts, *Montreuil Ville Ouverte* votera contre cette délibération.

En réponse à M. MOSMANT qui ne voit là qu'un programme électoral, **M. DARRÉ** souligne que l'avis sur l'élaboration du schéma directeur résulte d'un travail mené en commun par les vingt communes de l'ACTEP.

Par ailleurs, s'agissant des quotas de construction, il remémore les propos qu'il a tenus précédemment quant à la politique volontariste de la majorité municipale qui se distingue nettement des politiques libérales, soulignant que pour réaliser des bureaux ou autres locaux d'activités, il faudra bien modifier les quotas qui, aujourd'hui, ne permettent pas de financer les politiques sociales.

**M. SEREY** insiste sur la politique parfaitement injuste de déséquilibre entre l'Est et l'Ouest de la région. Il en veut pour preuve que dans le cadre du schéma directeur d'aménagement d'Ile-de-France, une grande partie du budget État-Région sera consommée par la couverture de l'autoroute qui traverse Neuilly, là où pratiquement personne n'habite. Le caractère

écologique de cette couverture n'est pas du tout apparent, puisqu'il s'agit simplement de permettre l'agrandissement de la surface d'activités du quartier de la Défense de l'ordre de 850 000 m<sup>2</sup>.

Certes, on peut s'inscrire dans une politique qui consiste à concentrer les ressources et les emplois à l'Ouest, et les dépenses, les pauvres et les salariés à l'Est, mais l'objectif est bien de parvenir à un rééquilibrage en implantant des emplois dans l'Est parisien, et ce n'est pas le programme d'une municipalité, mais de tous les élus de l'Est parisien, toutes couleurs politiques confondues, ce qui leur permettra d'avoir les ressources suffisantes pour conduire la politique sociale qu'ils entendent mener. Ce rééquilibrage devrait également régler le problème d'allongement des temps de trajet des Franciliens, et au regard de cette question, **M. SEREY** comprend mal la position des élus verts.

Par ailleurs, il renvoie le groupe *MVO* qui considère qu'il s'agit d'un programme municipal, aux avis de la vice-présidente de la région qui a la même couleur politique que **M. MOSMANT**, **Mme FERRY** qui, entre autres, pour ne citer que l'exemple des Murs à Pêches, a souhaité une réflexion plus élargie sur ce secteur en pensant à des nouveaux quartiers à haute qualité environnementale.

**M. le député-maire** ajoute que la délibération qui est proposée ce soir est un véritable projet politique de rupture avec ce qui se fait, et personnellement, il considère que le projet régional n'est pas assez en rupture, car il continue de laisser se développer beaucoup trop d'emplois à l'Ouest et pas suffisamment à l'Est. Ne pas permettre à l'emploi de se déployer davantage à l'Est, c'est priver les collectivités de ressources dont elles ont absolument besoin pour développer des politiques sociales qui permettent de contribuer à réparer les dégâts provoqués par la politique gouvernementale.

**M. le député-maire** rappelle que les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* ne l'ont pas soutenu lorsqu'il a proposé l'inéligibilité des maires qui n'appliquent pas la loi SRU. Par ailleurs, pour ce qui concerne le schéma d'aménagement de la région parisienne, il n'adhère pas au concept développé par **Mme FERRY** sur la densification qui signifierait, pour Montreuil, une disparition des Murs à Pêches et des zones pavillonnaires. **M. Le député-maire** préférerait clairement une rentabilisation, socialement parlant, des équipements structurants (écoles, transports...). En outre, la municipalité n'est pas à l'origine des propositions du conseil régional, mais **Mme FERRY**.

**M. le député-maire** répond à **M. MOSMANT** qui s'est montré surpris que la municipalité n'attende pas que la Région ait délibéré pour répondre aux propositions, que cette délibération vient en soutien au travail de l'ACTEP auquel la ville participe activement. Il suggère d'ailleurs d'ajouter dans le texte qui est soumis ce soir une proposition que la ville avait déjà formulée il y a plusieurs années, à savoir le prolongement des lignes 1 et 3 du métro, jusqu'à Fontenay pour la ligne 1 et au moins jusqu'à La Noue pour la ligne 3.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération ainsi amendée.

A la majorité par :

38 voix pour,

4 voix contre : **Mme VANSTEENKISTE**, **Mme PILON**, **M. MOSMANT**, **M. TRIQUENOT**

DECIDE :

Article 1 : de valider les orientations émises par l'ACTEP.

Article 2 : de solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour qu'il mentionne la présente délibération dans les annexes du document mis à disposition du public.

Article 3 : de demander la prise en compte par le Conseil régional d'Ile-de-France de l'avis de la ville de Montreuil ci-annexé.

**La délibération n° 2006\_316 est adoptée.**

**M. le député-maire** souscrit à la demande formulée par le président du groupe *Socialiste et apparentés* qui propose de traiter dès à présent la délibération n° 3 qui n'avait pu l'être précédemment.

- **Création d'un conseil économique et social montreuillois .**

**M. MARTINEZ** précise que cette délibération fait suite à la présentation de la politique sectorielle du développement économique, votée par le conseil municipal lors de sa séance du 24 mars 2005, qui prévoyait la création d'une nouvelle instance de concertation au plan local, avec l'ensemble de la communauté économique montreuilloise.

**Mme VANSTEENKISTE** et les élus de son groupe constatent que le conseil économique et social montreuillois (CESM) est le monde économique dans ce qu'il a de plus traditionnel. Il n'y a rien dans le solidaire, très peu dans le réseau des petites et moyennes entreprises qui font l'essentiel de l'emploi de la ville, pratiquement rien dans les entreprises culturelles (à l'exception d'Ubisoft, alibi du pôle « image »).

Les statuts fixent le chiffre des participants « administration publique et partenaires » à treize, dont seulement deux syndicalistes sur quarante-neuf membres. Le CESM est supposé représenter « la diversité du tissu économique » (article 1), ce qui est explicite sur son caractère restreint au monde économique. Le social est dans le titre, mais pas dans les participants. Le social est-il un sous-produit secondaire de l'économique ? Une telle composition n'a rien à voir avec celle du conseil économique et social municipal de Rezé (pionnier dans le domaine), ni avec le CES régional ou le CES national.

Plus grave : l'article 2, qui stipule que « *toutes les questions et projets ayant un impact sur le territoire de la ville de Montreuil, du point de vue du développement économique et social, de l'emploi, de l'aménagement urbain et de l'environnement* » donne une compétence maximale à ce CESM. Il y a contradiction entre ces compétences et la composition du CESM qui est exclusivement centré sur les entreprises, et essentiellement les grandes entreprises. À moins de considérer que tout est économique, comme naguère on disait que tout était politique. On ne peut pas dire non plus que les antilibéraux soient majoritaires dans le CESM proposé.

Le pouvoir du maire est absolu dans ce CESM.

La composition et les nominations sont définies par le maire, le maire s'est réservé le pouvoir de nommer directement le président et le vice-président. Le maire est seul destinataire des rapports et avis du CESM : les rapports et avis ne seront donc pas publics ! Le conseil municipal ne contrôle qu'un élément, c'est le montant des moyens financiers mis chaque année à disposition du conseil économique et social, dont l'utilisation est extrêmement large.

Heureusement, il est prévu de présenter un bilan au conseil municipal dans deux ans ! Et évidemment, l'opposition est exclue du conseil économique et social montreuillois, puisque les élus en sont exclus et qu'il faut dix-huit conseillers pour pouvoir saisir le CESM d'un sujet. Ce qui signifie qu'en fait, seul le maire sera habilité à saisir le CESM.

*Nous sommes ici en face d'une institution qui n'a rien de démocratique, au point que cela frise la caricature,* conclut **Mme VANSTEENKISTE** qui ajoute qu'en conséquence, les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* voteront contre cette création.

Encore quelque chose qui va coûter cher aux contribuables... Au fait, combien ? demande **Mme CLASTRES** qui n'a trouvé aucune indication sur le coût induit, malgré le bénévolat. Déjà, le conseil économique et social qui ne sert à rien d'autre qu'à abriter des « has been » incasables ailleurs, alors pensez donc, un conseil économique et social à Montreuil ! Mais bon ! Les élus du groupe *Union de la droite républicaine* ne s'opposent pas fondamentalement à cette percée conceptuelle que l'on retrouve ailleurs dans divers territoires de la gauche. Ils verront les résultats plus tard et jugeront à ce moment-là.

**M. MARTINEZ** précise qu'il n'a pas semblé opportun de calquer la composition de cette instance et son mode de fonctionnement sur d'autres instances qui portent le même nom au niveau régional ou au niveau national, dans la mesure où ces instances ne sont pas du tout de même nature. S'agissant du financement, il est prévu d'allouer la somme de 5 000 euros au fonctionnement de cette institution pour l'ensemble de l'année 2007, somme qui sera portée au budget soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

En l'absence d'autre remarque, **M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

36 voix pour,

6 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Créer un conseil économique et social montreuillois.

Article 2 : Doter le conseil économique et social montreuillois de statuts régissant son fonctionnement général.

Article 3 : Approuver la composition initiale du conseil économique et social montreuillois.

Article 4 : Procéder au bilan du fonctionnement et des activités du conseil économique et social montreuillois au terme de ses deux premières années d'existence.

**La délibération 2006\_317 est adoptée.**

• **Ouvertures et virements de crédits - Décision modificative n° 4 du budget primitif 2006 – Ville .**

**M. MALAGNOUX** indique que cette délibération porte sur un certain nombre de régulations à apporter au budget primitif 2006, parmi lesquelles il convient de signaler qu'elles vont permettre :

- le financement des travaux du cimetière ;
- un subventionnement supplémentaire pour la réalisation du dictionnaire des rues de Montreuil ;
- l'acquisition d'un terrain pour y construire du logement social.

**Mme VANSTEENKISTE** constate que M. BRARD tient un double langage. D'une part, il s'élève violemment contre les élus municipaux qui ne respectent pas la loi SRU en refusant de construire du logement social sur leur territoire et, d'autre part, il reçoit des fonds issus de la « vente » de logements sociaux à la ville de Saint-Mandé qui, justement ne veut pas construire de logement social sur son territoire.

**Mme VANSTEENKISTE** répond à M. le député-maire qui l'interpelle sur sa formulation, qu'elle reconnaît avoir dit que la ville de Montreuil vendait des logements sociaux à la ville de Saint-Mandé, ce qui signifie que la Ville de Montreuil vend le droit d'occupation par des agents du personnel municipal de Saint-Mandé des logements sociaux de Montreuil, la ville de Saint-Mandé ne voulant pas construire du logement social sur son territoire. Montreuil, qui sait construire du logement social, qui en construit et qui a un taux de logement social important, aide une commune voisine qui est très riche à ne pas construire de logement social sur son territoire. Autrement dit, la municipalité de Montreuil aide la municipalité de Saint-Mandé à ne pas respecter la loi SRU.

**M. le député-maire** note que Mme VANSTEENKISTE ne sait absolument pas comment est financée et équilibrée une opération de logement social, ce qui fait qu'elle affirme des contrevérités. Il explique que pour équilibrer ce type d'opération, il faut faire appel à des financements extérieurs complémentaires, parmi lesquels le 1 % patronal ; autrement, il serait impossible de faire aboutir une opération de logement social. Dans ce cas, le financement complémentaire provient d'une collectivité, ce qui ne change en rien le combat que mène **M. le député-maire** qui rappelle que l'amendement qu'il a déposé à l'Assemblée nationale et qu'il a défendu – sans le soutien des élus du groupe *MVO*, rappelle-t-il – vise à rendre inéligibles les maires refusant les 20 % de logements sociaux sur leur territoire. Cet amendement s'applique également au maire de Saint-Mandé.

**Mme CLASTRES** relève, dans la rubrique sport, une avance sur subvention au club athlétique de Montreuil (CAM) pour 109 755 euros. Or, la subvention n'étant pas votée, elle fait remarquer qu'il est impossible d'accorder une avance sur la subvention qui sera votée avec le budget 2007. Par ailleurs, elle voudrait savoir pourquoi il est mentionné un ajustement pour travaux et études sur le stade nautique, alors que tout semble terminé et que l'équipement a été inauguré. Comment peut-on ajuster, avec un crédit d'annulation de dépense de 600 000 euros avec une affectation en dépense immédiate de 600 000 euros ?

**Mme VALLET** fait remarquer que cette année n'est pas la première où il est accordé au CAM une avance sur la subvention à venir. Elle explique que cette avance permet à cette association sportive de très haut niveau d'avoir suffisamment de trésorerie pour ne pas se retrouver en cessation de paiement.

Pour ce qui concerne la question posée sur le stade nautique, M. le député-maire explique que la municipalité ne règle jamais la totalité des travaux au moment de la livraison, ne serait-ce que pour avoir un moyen de pression en cas de litige. Ce type d'opération n'est donc pas exceptionnel, il se retrouvera d'ailleurs le moment venu pour les travaux de l'école Louise Michel.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

36 voix pour

6 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. KNOLL.

La décision modificative n° 4 du budget 2006, équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : 1 106 231,77 €

**Comportant les subventions suivantes :**

#### **Subventions de fonctionnement**

- Association « Une eau pour tous objectif 2010 » 9 146,00

- CAM, avance de la subvention 2007	109 755,00
- Musée de l'histoire	30 000,00

### Subvention d'investissement-

- Association du souvenir français	- 40 000,00
------------------------------------	-------------

**La délibération 2006\_318 est adoptée.**

• **Opération d'aménagement Coeur de Ville – Compte-rendu d'activité aux collectivités locales par la SIDEC, aménageur - CRACL exercice 2005 .**

**M. SEREY** commente très brièvement le compte-rendu d'activité de la SIDEC pour l'année 2005, soulignant qu'il se félicite de la démolition de la passerelle. Par ailleurs, les études se poursuivent et les négociations avec les partenaires, dont l'Urssaf, ont abouti, ce qui permettra la réhabilitation complète de la tour Franklin par un promoteur choisi conjointement par l'Urssaf et la ville.

Les élus du groupe *MVO* sont ravis d'apprendre officiellement que la démolition a commencé fin 2005... **Mme VANSTEENKISTE** rappelle que les palissades ont été posées en 2001, que les travaux de démolitions ont alors commencé « à la petite cuiller » puisque rien n'était près, et on coûté la bagatelle de deux millions d'euros, pour quasiment rien, avant d'être heureusement arrêtés par le directeur des bâtiments de l'époque. Pour pouvoir commencer cette démolition, le magasin ATAC du centre commercial a été exproprié, pour fort cher et en urgence, il y a une dizaine d'années...

La réalité, c'est que les Montreuillois voient depuis cinq ans leur centre-ville derrière des palissades et le coût ne cesse de s'alourdir. Une avance de trésorerie à la SIDEC de 1,3 million d'euros était prévue chaque année durant toute la durée de l'opération. C'était déjà énorme, mais ça ne suffit pas ! Cette année, il est demandé de doubler cette avance. Le coût prévisionnel de la rénovation du centre-ville était officiellement estimé en 1995 à 200 millions de francs, soit 30 millions d'euros, dont la moitié à charge de la ville. Ce coût est aujourd'hui nettement plus élevé !

**Mme VANSTEENKISTE** ne citera qu'un exemple, celui du théâtre pour lequel M. BRARD et Mme PESSIN-GARRIC avaient promis que son coût serait en grande partie couvert par des subventions. Or, la réalité, c'est que 10 millions d'euros sur les 14 millions qu'il coûte restent à la charge exclusive des Montreuillois.

Certes, la rénovation du Cœur de ville était nécessaire, mais pas de cette manière et pas à ce prix...

Le groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* votera contre cette délibération, contre le doublement de l'avance de trésorerie à la SIDEC, contre la gabegie et la mauvaise gestion qui caractérisent cette opération.

**M. le député-maire** ne se souvient pas que le magasin ATAC ait été exproprié, aussi demande-t-il à Mme VANSTEENKISTE de lui rafraîchir la mémoire... Celle-ci soutenant que le magasin ATAC avait été expulsé, M. le député-maire lui fait remarquer qu'une fois encore elle affabule, puisque c'est le groupe possédant ATAC qui a choisi de fermer son magasin, la ville ayant ensuite acheté les locaux. De même que pour le coût du théâtre, les chiffres qu'elle avance sont totalement erronés, puisque la ville va recevoir une subvention du conseil général, de la Région et du gouvernement, ainsi que le confirme **Mme PESSIN-GARRIC**, vice-présidente à la culture au conseil général.

**Mme CLASTRES** demande un récapitulatif des mémoires de travaux et rappelle que lors de la troisième commission, le rapporteur s'est engagé à faire un point précis de l'avancement des travaux à l'occasion de la prochaine réunion de la commission.



**M. SEREY** répond favorablement à la requête de Mme CLASTRES et rappelle que le projet Cœur de ville a démarré avec le départ du magasin ATAC. Il précise par ailleurs que plus de 90 % des acquisitions des commerces n'avaient pas fait l'objet d'expropriations, mais de négociations à l'amiable. Il convient à cet égard de saluer le travail réalisé à l'époque par Catherine PUIG et les services. Depuis quinze ans, ce projet a évolué, la municipalité ayant fait le choix d'une faible densification pour favoriser les espaces publics dans ce secteur, mais aussi pour y implanter les cinémas.

Pour démontrer qu'elle n'a pas raconté de balivernes, **Mme VANSTEENKISTE** donne lecture d'un extrait du document relatif au débat d'orientations budgétaires : « *Les travaux du Cœur de ville montent en charge avec pour première grande échéance la livraison du Centre dramatique national, prévue au 30 juin 2007, pour un coût total de 14,3 millions d'euros, dont 9,3 millions d'euros à la charge de la ville* ». Ce n'est donc pas un théâtre dont le coût est majoritairement couvert par des subventions, ajoute-t-elle, ainsi que l'a dit la majorité municipale lors d'un conseil où était annoncé le déplacement du théâtre de cinquante mètres.

**M. le député-maire** propose de clore le débat et de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

29 voix pour,

6 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. KNOLL,

7 abstentions : M. MARTINEZ, Mme DEKERAUTEM, M. MOLOSSI, Mme POULARD, M. LUCCHINI, M. VOISIN, Mme LHERMET

DECIDE :

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel pour l'exercice de l'année 2005, présenté par la SIDEC.

Article 2 : Approuve le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 2,5 M€ conformément aux termes de la convention financière entre la ville et la SIDEC approuvée par délibération du 27 mars 2003 modifiée par avenant du 29 septembre 2005

Article 3 : Le concours de la ville de Montreuil est imputé sur le chapitre budgétaire suivant : Nature : 274, et Fonction : 82413, Investissement 850

**La délibération n°2006\_319 est adoptée.**

• **Débat relatif au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les comptes de la SEM MODEV (exercices 1998 à 2004) .**

**Mme PESSIN-GARRIC** souligne que la société d'économie mixte MODEV a rempli ses missions d'aménagement pour le compte de la ville, notamment à travers les ZAC et qu'elle a strictement respecté le cahier des charges. Elle ajoute que la gestion de cette SEM est saine et que son bilan reste positif.

Il suffit de lire le rapport de la chambre régionale des comptes sur la SEM MODEV pour voir à quel point celui-ci est accablant. En effet, précise **Mme VANSTEENKISTE**, il met en évidence de nombreux dysfonctionnements que les élus du groupe MVO avaient déjà pointé.

**Mme VANSTEENKISTE** se contentera de mettre en évidence les points les plus graves, en donnant simplement des extraits du rapport :

- « MODEV a été déstabilisée par des objectifs trop ambitieux au regard de ses fonds propres. D'où un manque systématique de trésorerie.
- une avance de 1,2 million d'euros est consentie et renouvelée chaque année par la ville, qui sert, contrairement à tout principe de bonne gestion à financer des utilisations à long terme. »

Sur chaque ZAC gérée par MODEV on retrouve les mêmes remarques : « manque de transparence dans les rapports financiers entre la ville et MODEV, augmentation systématique par rapport aux prévisions des dépenses à la charge de la ville, retard des rentrées d'argent attendues des cessions foncières et de droit à construire, très mauvaises estimations du coût des travaux à entreprendre, nombreuses irrégularités, coût de l'achat des terrains laissé à la ville, alors que MODEV devait en assurer la charge. »

- « Les dépollutions de terrain ont été prises en charge par MODEV, souvent au titre de « dépenses imprévues », alors qu'on savait parfaitement qu'elles seraient nécessaires. » MODEV a toujours été incapable de préciser quelles actions elle avait entreprises pour faire appliquer le principe « pollueur – payeur » contenu dans la loi.

Devant une telle accumulation d'irrégularités et de fautes de gestion, les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* voteront bien sûr le fait que le débat a eu lieu, puisque c'est la question posée, mais ils soulignent que ce vote ne signifie pas du tout une approbation de la gestion de MODEV.

S'agissant de la dépollution des terrains, **M. BLANCHARD** rappelle que la directive de Mme VOYNET ne permet absolument pas de faire payer un pollueur. C'est quelque chose que tout le monde sait, à l'exception de Mme VOYNET qui a repris mot pour mot un texte du MEDEF pour en faire une directive inapplicable.

Quant à la situation de la SEM MODEV, il rappelle que la ville ne fait plus d'avance de trésorerie depuis plusieurs années et constate que les élus du groupe *MVO* confondent totalement les comptes des ZAC et ceux de la société MODEV. M. BLANCHARD précise enfin que les résultats de la SEM MODEV, qui sont déjà à l'équilibre depuis plusieurs années, seront largement bénéficiaires pour l'année 2006.

**M. le député-maire** revient sur la proposition de faire le point sur les travaux du Cœur de ville lors de la prochaine commission *ad hoc* et il suggère d'ouvrir cette commission à l'ensemble des élus du conseil municipal, voire d'en fixer la date en fonction du calendrier de la présidente du groupe *MVO*, de sorte qu'elle soit présente et, par conséquent, qu'elle ne puisse pas plaider l'ignorance pour habiller la mauvaise foi ensuite. De la même manière, pour ce qui concerne les comptes de l'année 2006 de la SEM MODEV, il propose que soit organisée une séance spécifique de présentation de ses comptes à l'ensemble des élus intéressés du conseil municipal, là encore en déterminant la date en fonction du calendrier de la présidente du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte*.

**Mme PESSIN-GARRIC** fait remarquer que ce rapport s'échelonne sur plusieurs années et que si fragilité il y a eu à un moment donné, aujourd'hui, il est possible de rendre bénéficiaires les comptes d'une SEM, ce qui est extrêmement rare. Cette SEM est saine et, à aucun moment, ce rapport ne laisse entendre le contraire.

Le rapport de la chambre régionale des comptes est incomplet. S'agissant d'un rapport d'observations définitif, **Mme CLASTRES** regrette l'absence de la partie appréciative, c'est-à-dire le jugement des vérificateurs et les conclusions qui doivent servir au rapport « réquisitions du parquet ».

**Mme CLASTRES** se doute que cet incident de procédure n'est pas innocent, de toute façon, il n'en est guère besoin. Ce rapport est une condamnation sans appel de la politique immobilière et d'aménagement de la municipalité. Il y avait eu l'immense scandale financier de la SEMIMO où la ville avait dispersé les dettes qui accompagnaient des cessions d'actifs à diverses SEM, dont la MODEV. Cela n'a fait que croître et embellir. **Mme CLASTRES** note de graves difficultés financières en 1997 et 1998 : une croissance de la dette, une baisse du chiffre d'affaires, une augmentation des stocks de réserves foncières, des dettes à court terme qui financent des opérations à long terme. Plus grave, parmi les ressources, figurent de façon courante des avances de trésorerie de la commune, collectivité concédante, des différés de paiement de cessions de terrains opérées par la commune, collectivité concédante. Impossibilité de retracer l'historique financier des ZAC permettant de tirer des bilans, car les documents n'ont pas suivi les transferts. Or, la MODEV ne vit que sur des transferts.

Bref ! Plein de conflits d'intérêts, abus de biens sociaux, quasi-organisation d'opposition à vérification des comptes. **Mme CLASTRES** n'ose même pas penser à ce qu'elle aurait pu entendre si cette gestion déplorable avait été faite par une municipalité de droite. « *Je n'ai rien d'autre à ajouter* », conclut-elle.

**M. le député-maire** propose à cette dernière qui met en cause des magistrats d'écrire à la chambre régionale des comptes et, pour le reste, il renvoie à ce qu'il disait précédemment, à savoir que le bilan 2006 sera étudié dans les conditions annoncées.

**M. MOSMANT** indique que les propos de la présidente de son groupe portaient sur les informations connues de la période 1998-2004, et donne lecture d'une phrase : « *Le stock de dettes porté par la SEM se situe chaque année à un niveau proche de 15 millions d'euros, composé pour l'essentiel de dettes à court terme, dont une avance de 1,2 million d'euros de la commune de Montreuil, renouvelée chaque année* ».

Avance remboursée depuis plusieurs années, rétorque **M. BLANCHARD**.

**M. MOSMANT** poursuit : Où est l'affabulation ? Où est le mensonge ? C'est le rapport de la chambre des comptes.

Ainsi qu'il a été dit par M. MOSMANT lui-même, la dernière année contrôlée est 2004, fait remarquer **M. le député-maire** qui ajoute que l'examen des comptes de l'année 2006 montrera que cette dette a été totalement remboursée.

**M. le député-maire** propose au conseil municipal de prendre acte du rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Prend acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les comptes de la SEM MODEV (exercices 1998 à 2004)

Article 2 : Dit que ce rapport a donné lieu à débat.

**La délibération n°2006\_320 est adoptée.**

• **Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec Dominique COULON, architecte, pour la construction du Centre dramatique national de Montreuil .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte l'avenant n° 3 au marché passé avec Dominique COULON et ses co-traitants pour la construction du Centre Dramatique National de Montreuil .

Article 2 : Autorise monsieur le maire à le signer.

Article 4 : Le montant de la dépense, soit 16 144.20 € TTC sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sous les rubriques :

Nature : 2031      Frais d'études  
Fonction : 31320      Centre Dramatique National de Montreuil

**La délibération n° 2006\_321 est adoptée à l'unanimité.**

- **Autorisation donnée à M. le maire de signer les marchés pour la restructuration des locaux de l'ex-collège Paul Eluard .**

**Mme RIDARD** précise qu'il s'agit du début des travaux pour la réalisation d'une crèche de 20 places en muti-accueil, ce qui permettra l'accueil d'une trentaine d'enfants, et un relais d'assistantes maternelles avec des salles de réunion.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à signer les marchés pour les 8 lots attribués ainsi qu'il suit :

Pour le lot n° 1 :	Démolition – gros œuvre – maçonnerie Société BTNR Constructions 26-26 bis, rue Anizan Cavillon 93350 LE BOURGET	208 830.51 € H.T.
Pour le lot n° 2 :	VRD-Sols souples extérieurs Société COLAS Ile de France Agence SMPRB - ZI 22 à 30, allée de Berlin 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS	62 569.50 € H.T.
Pour le lot n° 3 :	Menuiseries fermetures – serrurerie – protection solaire Société J2M SARL 6, rue Le Corbusier BP 30612 95196 GOUSSAINVILLE cedex	145 020.00 € H.T.
Pour le lot n° 5 :	Faux-plafonds – cloisons modulaires Société SEGECOB 15, rue Dino Della Negra 95100 ARGENTEUIL	43 450.00 € H.T.

Pour le lot n° 6 :	Revêtements de sols – peinture - faïence Société SEGECOB 15, rue Dino Della Negra 95100 ARGENTEUIL	89 423.80 € H.T.
Pour le lot n° 7 :	Electricité SOCOTEEL Equipement 14-16, rue Victor Beausse 93100 MONTREUIL	164 411.00 € H.T.
Pour le lot n° 8 :	Génie climatique Société GRUN 296 bis, rue de Rosny 93100 MONTREUIL	124 711.23 € H.T.
Pour le lot n° 9 :	Plomberie sanitaires – équipement cuisine Société VISSOUARN 39, rue Sadi Carnot 92170 VANVES	95 797.78 € H.T.

Article 3 : Le montant des travaux de lots attribués est de 1 117 320.43 € TTC sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sous la nature :  
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

**La délibération n°2006\_322 est adoptée .**

- **Dossier de consultation des entreprises pour acquisition de mobilier destiné à l'ensemble des équipements de la Ville pour les années 2007 à 2009 .**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) relatif à l'acquisition de mobilier destiné à l'ensemble des équipements de la ville pour les années 2007 à 2009 est accepté.

**La délibération n°2006\_323 est adoptée.**

- **Autorisation donnée à M. le maire de signer le marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise NORALU pour le lot n° 3 « menuiseries extérieures – fermetures » pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Nanteuil et extension de l'école maternelle, ainsi que du centre de loisirs (délibération n° 12).**

**M. DARRÉ** explique que cette délibération est consécutive à la défection de l'entreprise initialement désignée.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à signer le marché du lot 3 « Menuiseries extérieures – fermetures » pour les travaux de restructuration du groupe scolaire Nanteuil et extension de

l'école maternelle ainsi que du centre de loisirs avec l'entreprise NORALU, route de Laon – BP9 - 02860 BRUYERES & MONTBERAULT pour un montant HT de 245 928,00 €.

Article 2 : Le montant de la dépense, soit 294 129,89 € TTC sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sous les rubriques :

2313 Constructions ; 2125 Ecole Nanteuil

**La délibération n°2006\_324 est adoptée à l'unanimité.**

• **Autorisation donnée à M. le maire de signer les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement 210/130 et 180/100 rue des Deux Communes et rue Armand Carrel avec l'entreprise SEFI INTRAFOR pour le lot n° 1 « travaux d'injection » et le groupement VALENTIN ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLIC et HP BTP pour le lot n° 2 « génie civil » .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise SEFI INTRAFOR – lot n°1 « Travaux d'injection » ;

Et avec le groupement VALENTIN ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLIC et HP BTP – lot n° 2 « génie civil » tranche ferme et tranche conditionnelle.

Article 2 : Les marchés sont des marchés à prix fermes, pour un délai global prévisionnel d'exécution fixé à 20 semaines pour le lot n°1 et 37 semaines pour le lot n°2, leurs montants étant de :

- lot n°1 travaux d'injection : 689 613,60 euros T.T.C.
- lot n°2 génie civil tranche ferme : 1 057 466,12 euros T.T.C.  
tranche conditionnelle : 371 721,58 euros T.T.C.

Article 3 : Les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

**La délibération n° 2006\_325 est adoptée à l'unanimité.**

• **Garantie de la ville à hauteur de 100 %, à la SA d'HLM SCIC Habitat Ile-de-France pour un prêt global de 2 162 507 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer l'opération de construction neuve de 29 logements (23 PLUS et 6 PLAI), située 32–36 rue Colmet Lépinay / 2 rue Saigne (ZAC Carnot) à Montreuil (délibération modificative du Conseil municipal du 10 novembre 2005) .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant global de 2 162 507 € avec différé d'amortissement que la S.A. d' H.L.M SCIC Habitat Ile-de-France se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer l'opération de construction neuve de 29 logements (23

PLUS et 6 PLA-I), située 32 - 36, rue Colmet Lépinay / 2, rue Saigne (ZAC Carnot), à Montreuil.

Article 2 : Accepte les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

- Prêt PLUS Foncier (prêt locatif à usage social) de 465 983 € sans préfinancement destiné à l'acquisition du terrain :
  - Durée totale du prêt : 50 ans
  - Echéances : annuelles
  - Différé d'amortissement : 2 ans
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,75 %
  - Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, (*sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%*)
  
- Prêt PLUS Construction de 1 583 440 € sans préfinancement destiné à la construction neuve de 23 logements :
  - Durée totale du prêt : 40 ans
  - Echéances : annuelles
  - Différé d'amortissement : 2 ans
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,75 %
  - Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, (*sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%*)
  
- Prêt PLA-I Foncier (prêt locatif aidé d'insertion) de 20 965 € sans préfinancement destiné à l'acquisition du terrain :
  - Durée totale du prêt : 50 ans
  - Echéances : annuelles
  - Différé d'amortissement : 2 ans
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,25 %
  - Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, (*sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%*)
  
- Prêt PLA-I Construction de 92 119 € sans préfinancement destiné à la construction neuve de 6 logements :
  - Durée totale du prêt : 40 ans
  - Echéances : annuelles
  - Différé d'amortissement : 2 ans
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,25 %
  - Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, (*sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%*)

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement du contrat de prêt, si les taux du livret A ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Montreuil s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Autorise monsieur le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés la S.A. d' H.L.M SCIC Habitat Ile-de-France et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention à passer entre la commune et la S.A. d' H.L.M SCIC Habitat Ile-de-France en vue de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts.

**La délibération n°2006\_326 est adoptée à l'unanimité.**

- **Garantie de la ville à La Chaumière de L'Ile-de-France pour un prêt PLAI Foncier de 37 000 € et un prêt PLAI construction de 303 000 € consentis par la Caisse des dépôts et consignations, nécessaires au financement de l'acquisition-amélioration d'un immeuble de 4 logements PLAI situé au 19 rue de l'Église.**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % à la Chaumière de L'Ile de France pour le remboursement d'un prêt PLAI foncier de 37 000 € et d'un prêt PLAI construction de 303 000 € avec un différé d'amortissement, auprès de la caisse des dépôts et consignations, nécessaires au financement de l'acquisition-amélioration d'un immeuble de 4 logements PLAI situé au 19 rue de l'Église.

Article 2 : Accepte les caractéristiques des prêts PLAI consentis par la caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

- Prêt PLAI foncier de 37 000 €

- durée totale du prêt :	50 ans
- échéances	annuelles
- différé d'amortissement	2 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel	3,25 %
- taux annuel de progressivité des annuités	0,50 %
- révisabilité des taux d'intérêt de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A, (sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %).

- Prêt PLAI construction de 303 000 €

- durée totale du prêt :	40 ans
- échéances	annuelles
- différé d'amortissement	2 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel	3,25 %
- taux annuel de progressivité des annuités	0,50 %
- révisabilité des taux d'intérêt de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A, (sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %).



Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement des contrats de prêt, si les taux du livret A et ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement des contrats de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Montreuil s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Autorise monsieur le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre La Chaumière de L'Île de France et la caisse des dépôts et consignations et à signer la convention à passer entre la commune et La Chaumière de L'Île de France en vue de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts.

**La délibération n°2006\_327 est adoptée à l'unanimité.**

- **Demande de subvention par La Chaumière Ile-de-France pour dépassement de la charge foncière pour l'opération de construction au 19 rue de l'Église (4 logements PLAI) .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

39 voix pour,

2 voix contre : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve le projet de construction de 4 logements au 19 rue de l'Église par La Chaumière Ile de France.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention pour surcharge foncière de 65 130 € et ce, en un seul versement, une fois que le chantier sera avancé à plus des deux tiers.

Article 3 : Autorise le Maire à engager et mandater la somme de 65 130 €.

Article 4 : Décide l'étalement sur une période de 5 ans de ce fonds de concours.

**La délibération n°2006\_328 est adoptée.**

- **Zac îlot de l'Église – Approbation de l'avenant n° 1 à la promesse de vente au profit de la SEM MODEV de la propriété communale sise 18 boulevard Paul Vaillant-Couturier – 11/13 rue de l'Église .**

**M. SEREY** précise que la SEM MODEV intervient pour compenser la défaillance de l'opérateur social FREHA, permettant ainsi la réalisation d'une opération PLAI, donc très sociale, en centre-ville.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

39 voix pour,

2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'avenant n° 1 à la promesse de vente de la propriété sise 18 boulevard Paul Vaillant Couturier – 11/13 rue de l'Eglise

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer ledit avenant et l'acte authentique à intervenir.

**La délibération n°2006\_329 est adoptée.**

• **Cession d'une partie de la propriété communale de Saint-Priest-Taurion au profit de la ville de Saint-Priest-Taurion**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

37 voix pour,

4 abstentions : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Approuve la cession des parcelles cadastrées AW n<sup>os</sup> 23, 201, 202, 518 et 525p d'une superficie totale de 87 426m<sup>2</sup> au profit de la commune de Saint-Priest Taurion au prix de 45 900€, augmenté des frais de notaire.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer l'acte authentique à intervenir.

**La délibération n°2006\_330 est adoptée.**

• **Approbation de l'avenant n° 1 à la promesse de vente du 3/04/2006 portant sur la parcelle cadastrée section BZ n° 509 sise 14 rue de Saint-Antoine entre la Ville de Montreuil et la SCI « La MOUSTACHE » .**

**M. SEREY** précise que la commission a souhaité que cette prorogation soit la dernière et de passer au candidat suivant si la SCI La Moustache s'avérait de nouveau défaillante.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

37 voix pour,

4 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'avenant n° 1 à la promesse de vente du 3 avril 2006 entre la ville de Montreuil et la SCI « LA MOUSTACHE » représentée par Virginie et Jack BRACHET relatif au terrain sis 14 rue de Saint-Antoine cadastré section BZ n° 509

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer ledit avenant et l'acte authentique à intervenir.  
**La délibération n°2006\_331 est adoptée.**

- **Autorisation donnée à la SARL JDW, locataire au 218 bis rue de Paris à Montreuil de déposer le permis de construire et toutes les autorisations administratives liées au changement d'activité du local commercial .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autoriser la SARL JDW à déposer la demande de permis de construire et toutes les autorisations administratives liées au changement d'activité du local commercial,  
**La délibération n°2006\_332 est adoptée.**

- **Rapports des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM MODEV - Exercice 2005 .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

35 voix pour,

4 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM MODEV pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_333 est adoptée.**

- **Rapports des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM ETHICA exercice 2005 .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

39 voix pour,

2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM ETHICA pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_334 est adoptée.**

- **Rapports des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration de la SEM M2S - Exercice 2005.**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :  
39 voix pour,  
2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM M2S pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_335 est adoptée.**

- **Rapport des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM HAMO exercice 2005 .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :  
35 voix pour,  
4 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT  
2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM HAMO pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_336 est adoptée.**

- **Rapports des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM SEMIMO - Exercice 2005 (délibération n° 25).**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :  
35 voix pour,  
4 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT  
2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SEM SEMIMO pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_337 est adoptée.**

- **Rapports des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM Montreuil Sports Loisirs - Exercice 2005 .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :  
39 voix pour,  
2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM MSL pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_338 est adoptée.**

- **Rapport d'activité 2005 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) .**

**M. le député-maire** propose au conseil municipal de prendre acte du rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_339 est adoptée.**

- **Rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour l'année 2005 .**

**M. le député-maire** propose au conseil municipal de prendre acte du rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2005.

**La délibération n°2006\_340 est adoptée.**

- **Adhésion à l'association « Une eau pour tous, objectif 2010 »**

**M. le député-maire** indique que le contrat de régie intéressée entre le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et Veolia Environnement arrivera à terme en 2010. Les élus de gauche du syndicat ont décidé de constituer une association pour se donner des moyens autonomes d'expertise, afin de créer les conditions d'une décision indépendante pour faire, en 2010, le choix qui correspondra le mieux à l'intérêt général.

**M. le député-maire** souligne l'intérêt d'une capacité d'expertise indépendante de celle du syndicat qui conduira, en cas de désaccord des expertises, à la possibilité d'organiser une confrontation et un débat dans la plus totale transparence.

**M. MOSMANT** regrette l'heure tardive à laquelle est soumise cette question qui promet un débat fort intéressant.

Jusqu'en 2010, la gestion et la distribution de l'eau sont confiées par le SEDIF à Veolia Eau ; ce donc 144 communes et 4 000 000 d'habitants qui sont concernés dans la région Ile-de-France. Depuis quelques mois, de plus en plus souvent, des élus et des militants associatifs ou politiques de gauche, systématiquement, les verts dans leur ensemble, mais aussi une partie du PS et du PC, se prononcent contre la reconduction de ce contrat et demandent que la gestion revienne dans le domaine public par des régies communales ou intercommunales, selon la taille des communes.

La gestion du SEDIF est attaquée et que fait-on à Montreuil pendant ce temps ? Eh bien, c'est simple ! Répond **M. MOSMANT**, *nous accueillons en nos murs une association pour la défense du SEDIF et de son contrat avec VEOLIA.*

Bien sûr, ce n'est pas ainsi que la délibération est présentée. Dans les termes, il s'agit de créer une association d'élus locaux qui feront appel à des experts indépendants pour déterminer si vraiment VEOLIA accomplit sa mission, comme il se doit. Si vraiment, l'on veut savoir si VEOLIA accomplit sa mission convenablement, pourquoi ne pas commander un audit à partir du SEDIF à un vrai bureau indépendant et sans faire pression sur ce cabinet d'audit ? Alors, elle aura de vrais résultats à l'intérieur du SEDIF, sans structure supplémentaire, sans « danseuse ». Ce qui veut dire que l'objet de l'association n'est pas vraiment celui exposé dans ces statuts.

« Ne nommez pas au bureau de l'association un vice-président du SEDIF, qui est à la fois juge et partie ! Ne nous demandez pas de désigner comme représentant de la municipalité au conseil d'administration quelqu'un qui est aussi vice-président du SEDIF, qui est à la fois juge et partie ! Enfin, ne nous demandez pas, s'il vous plaît, alors que grâce au SEDIF nous payons l'eau 1 euro de plus au mètre cube que nos voisins parisiens, ne nous demandez pas une fois de plus de mettre la main à la poche pour offrir 9 000 euros à une association danseuse qui existe depuis à peine un mois et demi ! » conclut **M. MOSMANT** qui indique que les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* voteront contre cette délibération.

**M. le député-maire** trouve très intéressants les propos de M. MOSMANT, car comme chacun le sait, la droite est majoritaire au SEDIF. Donc, s'en remettre à un audit commandé par la majorité du syndicat, cela veut dire remettre les intérêts des 144 communes d'une façon unilatérale entre les mains d'élus qui sont majoritairement de droite. Cette association, créée de façon consensuelle entre tous les élus de gauche membres du syndicat, ce n'est pas pour faire l'étude elle-même, mais pour bénéficier de compétences incontestées et incontestables. Les élus ont souhaité la mise en place de ce processus, non seulement pour avoir une capacité d'expertise indépendante et de qualité incontestable, mais aussi pour ne pas conclure le débat avant d'avoir mené les études.

Quant à la comparaison avec Paris, **M. le député-maire** ne tiendra pas rigueur aux élus du groupe *MVO* de ne pas avoir la compétence nécessaire pour débattre des questions relatives à l'eau. Aussi explique-t-il que, contrairement à la ville de Paris et pour des raisons historiques, les conditions de production de l'eau pour la ville de Paris sont exceptionnellement avantageuses, alors que pour le Syndicat des eaux de l'Île-de-France, l'eau est puisée dans la Seine, dans la Marne et dans l'Oise avec les traitements qui s'imposent étant donné le degré de pollution de ces eaux, ce qui est très onéreux.

**M. NÈGRE** regrette également que le conseil municipal n'ait pas le temps de débattre de cette délibération très importante, d'abord parce qu'elle touche à la question de l'eau avec tous les enjeux que cela représente aujourd'hui en termes d'environnement, mais aussi économique et social, et ensuite parce qu'elle touche à un syndicat qui regroupe 144 communes. Néanmoins, il trouve peu responsable de la part des élus verts de dénigrer la mise en place d'une association qui regroupe l'ensemble des élus de gauche de ce syndicat qui veut se donner les moyens et les outils pour faire face à une grande multinationale comme Veolia, et pour engager un débat démocratique à l'issue de la délégation de service public prévue en 2010.

Il rappelle par ailleurs la démarche initiée il y a quelques années par la ville de Montreuil et par Jean-Pierre BRARD, vice-président du SEDIF, en s'appuyant sur les conclusions d'un bureau d'études indépendant, pour faire baisser le prix de l'eau. Pour **M. NÈGRE**, dénigrer une démarche d'élus de gauche qui essaient de se donner les moyens de mener une véritable expertise pour créer les bases d'un débat démocratique, c'est jouer contre son camp.

**M. JOUCLA** estime quant à lui que cette association peut contribuer à avoir l'analyse et le recul nécessaires pour faire toute la transparence sur les questions de l'eau. En conséquence, il votera favorablement, ce qui ne veut pas dire que ce vote est un blanc-seing à la politique du SEDIF et à celle de Veolia. Il souhaite d'ailleurs que le conseil municipal mandate son représentant pour que ce débat démocratique ne concerne pas simplement les élus, mais également les habitants des villes concernées pour réfléchir à la façon de rendre le meilleur service possible de l'eau en région parisienne.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

36 voix pour,

4 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

1 abstention : M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Adhère à l'association « Une eau pour tous-objectif 2010 »

Article 2 : Désigne M. le maire, vice-président du syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF), en tant que représentant du conseil municipal au conseil d'administration de cette association.

Article 3 : s'engage à verser une subvention de 9 146€ (0,10€ par habitant), la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours sous l'imputation suivante :

Nature : 6574 ; Fonction : 02010 ; Opération : F9206

**La délibération n°2006\_341 est adoptée.**

- **Rapport annuel d'activité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération (SYCTOM) pour l'année 2005 .**

**M. le député-maire** propose au conseil municipal de prendre acte du rapport.

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération pour l'année 2005.

**La délibération n°2006\_342 est adoptée.**

- **Rapport annuel d'activité du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2005 .**

**M. le député-maire** propose au conseil municipal de prendre acte du rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : Prend acte du rapport du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France pour l'année 2005.

**La délibération n°2006\_343 est adoptée.**

- **ZAC CARNOT Site Colmet – Convention financière de participation au coût d'équipement de la Zone .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

39 voix pour,

2 voix contre : Mmes CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve ce projet de convention de participation financière au coût d'équipement de la zone d'un montant de 1 982€ HT soit 2 378€ TTC, nécessaire au dossier de permis de construire sur les parcelles cadastrées BQ 122 et BQ 241 dans le site Colmet Lépinay - Saigne de la ZAC Carnot, appartenant à Monsieur Vincent DARRAS et Madame Nicole DARRAS sans passer par l'aménageur.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer la convention de participation financière au coût d'équipement de la zone, avec Monsieur Vincent DARRAS et Madame Nicole DARRAS,

**La délibération n°2006\_344 est adoptée.**

- **Demande de subvention à l'État dans le cadre du fonds de l'aménagement urbain.**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

39 voix pour,

2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du fonds d'aménagement urbain pour un montant prévisionnel de 1 395 457 € au titre des surcharges foncières et de 99 143 € au titre des déficits fonciers

**La délibération n°2006\_345 est adoptée.**

- **Actualisation des droits de voirie et de stationnement pour l'année 2007 .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte les tarifs des droits de voirie et de stationnement pour l'année 2007, tels que définis dans les annexes I et II, ainsi que :

- un forfait d'instruction des dossiers de 10.93 €

- un minimum forfaitaire par occupation pour les permis de stationnement (catégories non prévues dans les annexes et/ou tarifs inadaptés) de 25.25€.

**La délibération n°2006\_346 est adoptée.**



- **Actualisation de la participation financière pour non-construction de station d'épuration individuelle des eaux usées pour l'année 2007.**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte l'actualisation du montant de la participation financière pour non construction de station d'épuration individuelle des eaux usées, soit 553,23 € pour l'année 2007.

Article 2 : L'actualisation de la participation financière est faite en fonction de l'évolution des indices des prix des travaux publics (TP).

**La délibération n°2006\_347 est adoptée.**

- **Actualisation du tarif de remboursement des frais de ramassage des déchets abandonnés par les entreprises, les administrations, les particuliers sur la voie publique pour l'année 2007 .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Adopte le principe d'application de remboursement des frais de ramassage des déchets abandonnés pour un montant de 324 euros, à tout responsable identifié.

**La délibération n°2006\_348 est adoptée.**

- **Fixation des tarifs des concessions du cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006 .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE,

Article 1 : Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006, les tarifs des concessions du cimetière communal comme suit :

DESIGNATION DES PRESTATIONS	Tarifs en €uro
Concession décennale 1m enfant	62,75
Concession décennale 2 m adulte	143,55
Concession décennale 1 m cinéraire	305,50
Concession vingt ans 1 m enfant	210,00
Concession vingt ans 2 m adulte	480,00
Concession vingt ans 1 m cinéraire	400,00
Concession trentenaire 1 m enfant	404,75
Concession trentenaire 2 m adulte	808,85
Concession trentenaire 1 m cinéraire	483,80
Concession cinquanteenaire 1 m enfant	726,40
Concession cinquanteenaire 2 m adulte	1485,80

**La délibération n°2006\_349 est adoptée.**

- **Fixation d'un taux de rémunération pour les journalistes pigistes à la direction de la communication .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

37 voix pour,

4 abstentions : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : fixe un taux de rémunération pour les journalistes pigistes à 90€ brut le feuillet.

Article 2 : autorise monsieur le maire à signer les arrêtés de recrutement avec les intéressés

Article 3 : dit que les crédits correspondants sont prévus dans le cadre du budget de l'exercice 2006 : nature 64131 – rubrique 0203.

**La délibération n°2006\_350 est adoptée.**

- **Modification du tableau des effectifs .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : la suppression de :

- 1 poste d'administrateur
- 6 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste de technicien supérieur territorial chef
- 1 poste de contrôleur principal de travaux
- 5 postes d'agent de maîtrise
- 35 postes d'agent technique qualifié
- 15 postes d'agent des services techniques
- 4 postes d'auxiliaire de puéricultrice principale

- 1 poste d'assistant médico-technique de classe normale
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe
- 5 postes d'adjoint d'animation
- la suppression d'1 poste de gardien de police municipale.

La création de :

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 6 postes de rédacteur
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle
- 1 poste d'ingénieur
- 5 postes de technicien supérieur territorial
- 1 poste de contrôleur de travaux en chef
- 5 postes d'agent technique chef
- 30 postes d'agent technique principal
- 15 postes d'agent technique qualifié
- 4 postes de cadres territoriaux de santé infirmier de catégorie A
- 1 poste d'assistant médico-technique de classe supérieure
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent qualifié du patrimoine hors classe
- 1 poste d'animateur chef
- 3 postes d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation principal
- 1 poste de brigadier et brigadier chef

**La délibération n°2006\_351 est adoptée.**

- **Participation financière des Montreuillois pour le voyage à Auschwitz .**

**Mme PESSIN-GARRIC** précise que le voyage est prévu pour 94 personnes au total, mais que cette délibération ne concerne que la cinquantaine de personnes qui paie le déplacement. Par ailleurs, elle indique qu'à ce jour, cinq collèges sur les huit ont déjà donné leur accord, étant entendu que cinq élèves par collèges participeront à cette initiative.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : D'ouvrir aux montreuillois la possibilité de se joindre à la délégation officielle se rendant auprès du mémorial du martyr du Juif Inconnu à Auschwitz dans la limite de 50 places

Article 2 : Fixe la participation financière des montreuillois se joignant à la délégation officielle à 200€ par personne.

Article 3 : Autorise l'encaissement de cette participation financière par la régie de recettes de la direction de l'action culturelle.

**La délibération n°2006\_352 est adoptée.**

- **Versement de bourses d'études complémentaires aux étudiants montreuillois dans le cadre du programme d'échanges avec la ville de Changchun (Chine) .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

37 voix pour,

4 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : De verser trois bourses d'études complémentaires pour une période de 10 mois chacune et d'une valeur mensuelle de 50 euros chacune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 aux étudiants montreuillois accueillis à Changchun (Chine) chaque année scolaire dans le cadre du protocole de coopération.

Article 2 : Autorise le maire à fixer les modalités de versement de ces bourses mensuelles en procédant à l'élaboration et à la signature de contrats nominatifs avec chacune des personnes accueillies.

**La délibération n°2006\_353 est adoptée.**

- **Attribution de subventions dans le cadre des projets éducatifs .**

**M. le député-maire** souligne que si la ville finance des projets, c'est aussi parce qu'il y a des projets, et il faut en remercier les équipes pédagogiques qui témoignent de leur engagement et de la vitalité des équipements scolaires de Montreuil.

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Verse une subvention de la somme de 17 900€, selon le détail ci-joint, pour le développement des projets scolaires de l'année 2005 / 2006.

	<b><u>Subvention accordée en €uro</u></b>	<b><u>Projet concerné</u></b>	<b><u>Nature fonction</u></b>
Circonscription Montreuil 1	10.000€	Dans le cadre du dispositif « ambition réussite » de l'Education nationale, soutien au projet « école des sciences », un lieu ressources (basé à l'école A.France) destiné aux écoles et au collège du quartier mais également aux autres écoles de Montreuil. De nombreux partenariats : INRP, Ecole polytechnique, académie des sciences...	6574 20
Collège Lenain de Tillemont	2.300€	Dans le cadre du dispositif « ambition réussite » soutien à la mise en place d'un module relais destiné à assurer un accompagnement particulier des élèves en difficultés scolaires.	6574 220
Lycée Jean Jaurès	5.600€	Soutien aux classes préparatoires avec notamment l'organisation d'un partenariat novateur avec l'école normale supérieure de Lyon.	6574 220
TOTAL	17.900€		

Article 2 : Les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts inscrits au budget de l'exercice en cours sous les rubriques budgétaires suivantes :

- nature : 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé).
- fonction : 220 (enseignement du second degré) ou 20 (enseignement primaire).

**La délibération n°2006\_354 est adoptée.**

- **Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations sportives .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle aux clubs sportifs suivants :

- Elan Sportif de Montreuil	5 000€
- Canoë Kayak Club Montreuillois	2 000€

Soit un versement total de 7 000 €

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours sous les rubriques suivantes : nature : 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé ; fonction : 40 Services communs sports et jeunesse.

**La délibération n°2006\_355 est adoptée.**

- **Signature de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée: prévention du tabagisme chez les jeunes .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint-Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée « Prévention du tabagisme chez les jeunes ».

Article 2 : Autorise monsieur le maire à la signer.

**La délibération n°2006\_356 est adoptée.**

- **Signature de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée: sensibilisation et motivation à l'arrêt du tabac chez les femmes en âge de procréer ;**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée « Sensibilisation et motivation à l'arrêt du tabac chez les femmes en âge de procréer ».

**La délibération n°2006\_357 est adoptée.**

- **Signature de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée: prévention, dépistage et prise en charge de l'obésité ;**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée « Prévention, dépistage et prise en charge de l'obésité ».

Article 2 : Autorise monsieur le maire à la signer.

**La délibération n°2006\_358 est adoptée.**

- **Signature de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée: éducation thérapeutique des diabétiques 2 et des personnes à risque cardiovasculaire.**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat entre la CPAM de Seine Saint Denis et la ville de Montreuil concernant la réalisation de l'action de santé publique intitulée « Education thérapeutique des diabétiques 2 et des personnes à risque cardiovasculaire ».

Article 2 : Autorise monsieur le maire à la signer.

**La délibération n°2006\_359 est adoptée.**

- **Attribution de la subvention liée à la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'organisation syndicale Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Accorde une subvention de 3 858 € à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget 2006 de la ville sous l'imputation budgétaire suivante :

Nature : 6574 – Subventions de fonctionnement aux autres organismes privés

Fonction : 025 Aide aux associations

**La délibération n°2006\_360 est adoptée.**

- **Remboursement de frais de mission engagés par des élus du conseil municipal .**

**M. le député-maire** propose de procéder au vote de la délibération.

A l'unanimité,

Ne prennent pas part au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Mme ATTIA, M. JOUCLA, Mme RIDARD.

DECIDE :

Article 1 : Autorise le remboursement des frais de mission engagés par les élus selon le tableau ci-dessus.

Article 2 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours de la commune, sous les rubriques suivantes :

Frais de mission : nature 6532, fonction 02010.

**La délibération n°2006\_361 est adoptée.**

- **Protocole de coopération entre la ville de Montreuil et l'agence nationale de préservation du mausolée Ho Chi Minh d'Hanoi .**

**M. KNOLL** donne lecture de l'intervention rédigée par M. REITH qui a dû quitter l'assemblée :

« *Monsieur le maire, mes chers collègues,*

*Votre cinéma pour faire oublier le passé colonialiste de la gauche est pathétique, réellement pathétique ! Je rappelle que la droite, elle, s'est toujours opposée aux conquêtes coloniales, lesquelles conquêtes sont toutes intervenues entre 1870 et 1914, durant les quarante années de domination des socialistes, radicaux ou non. La droite enrageait de voir le gaspillage d'hommes et de ressources, alors que le pays aurait dû se concentrer sur la ligne bleue des Vosges. Elle s'est donc constamment opposée aux aventures coloniales.*

*Dès la première heure, elle a toujours été anticolonialiste. Ce n'est pas le cas de la gauche ! On n'a jamais entendu les communistes, avant leur séparation d'avec les socialistes, être contre la colonisation. On ne les a pas non plus entendus après cette séparation, lorsque plus tard, se sont trouvés parmi eux quelques dirigeants de futurs mouvements de libération de peuples colonisés. Ils n'ont demandé qu'une chose, la pleine nationalité française, et pas le statut d'indigènes. Ils voulaient être des citoyens de plein exercice, c'est notamment ce qu'a demandé Ho Chi Minh. Et ce sont les socialistes qui le leur ont refusé !*

*Ce ne sera qu'au cours des années trente que les communistes se découvriront anticolonialistes, tardivement et tardivement.*

*Alors que les communistes anticolonialistes tardifs règlent aujourd'hui leurs comptes avec les socialistes colonialistes impénitents, est d'un comique désopilant... »*

En tant qu'homme libre **M. KNOLL** se voit dans l'obligation de cesser la lecture de ce texte auquel il ne comprend rien et que, par conséquent, il ne peut approuver.

**M. le député-maire** trouve l'intervention de M. REITH déplacée et propose de procéder au vote de la délibération.

A la majorité par :

35 voix pour,

5 voix contre : Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES

Ne prend pas part au vote : M. KNOLL.

DECIDE :

Article 1 : Approuve le protocole de coopération entre la ville de Montreuil et l'agence nationale de prévention du mausolée Ho Chi Minh de Hanoi

Article 2 : Autorise le maire à signer le dit protocole dont un exemplaire est joint.

**La délibération n°2006\_362 est adoptée.**

<><><>

#### **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution pour la période allant du 8 septembre 2006 au 24 octobre 2006 :

2006\_233. Acceptation de l'avenant modificatif à la convention de location consentie par l'OPHM à la ville de Montreuil pour un local sis 16 rue Robert LEGROS (08/09/06).

2006\_234. D'ester en justice et de se pourvoir devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny dans l'affaire Madame WATTRIPONT épouse BLANCHARD (11/09/06).

2006\_235. Acceptation d'un marché à procédure adaptée à passer avec la société DELAFORGE relatif à l'acquisition de 72 lits superposés pour le centre de vacances d'Alleverd pour un montant de 45 071,02€ TTC (22/09/06).

2006\_236. Autorisation permanente de poursuite accordée au Comptable de la Ville de Montreuil et nouveaux montants (22/09/06).

2006\_237. Lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de M. Brahim MADOU, locataire d'un logement (3<sup>ème</sup> étage face) dans l'immeuble sis 33 rue Robespierre à Montreuil (22/09/06).

2006\_238. Préemption immeuble sis 44 rue de la Fédération – propriétaire SARL MW IMMOBILIER représenté par M. WEINBERG Michel au prix de 60 000€ (25/09/06).

2006\_239. Attribution à la société APY du marché passé selon la procédure adaptée relatif à la pose et à la réalisation de sols amortissants et de sols drainants pour un montant entre 25 000 € et 100 000€ TTC (25/09/06).

2006\_240. Attribution à la société HERRY et fils du marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture, pose et réparation de clôtures, portails, filets pare-ballons, pose de sas de restriction d'accès pour un montant entre 25 000 € et 100 000€ TTC (25/09/06).



- 2006\_241. Attribution à la SARL DIS et associés du marché passé selon la procédure adaptée, relatif à un appui à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale pour un montant de 29720.60€ HT (26/09/06).
- 2006\_242. Augmentation du montant de la régie d'avances temporaire pour payer les menues dépenses du service municipal de jeunesse lors du séjour organisé à SAMPZON du 07/08/06 au 26/08/06 et sa prolongation jusqu'au 15 octobre 2006 pour un montant de 4 950 € (27/09/06).
- 2006\_243. Attribution à la société QUADRIMEX du marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de sel de déneigement pour un montant estimé entre 23 920 € et 95 680 € TTC (28/09/06).
- 2006\_244. Acceptation du marché à procédure adaptée à passer avec l'entreprise CARI pour les travaux de consolidation des murs sis 17-33 boulevard Jeanne d'Arc, pour un montant de 61 333,27€ H.T. (29/09/06).
- 2006\_245. Prémption immeuble sis 54 rue de Vincennes et 2 rue Douy Delcupe – propriétaires M. et Mme GIBRAT au prix de 100 000€ (02/10/06).
- 2006\_246. Attribution à la société PARERA INGENIERIE du marché passé selon la procédure adaptée relatif aux prestations de topographie sur l'espace public communal pour un montant compris entre 10 000,00€ TTC et 40 000,00€ TTC (02/10/06).
- 2006\_247. Attribution à la société P.O.S.E du marché passé selon la procédure adaptée relatif à la création d'une pergola square de la République pour un montant de 15 136,58€ TTC (02/10/06).
- 2006\_248. Attribution à la société KOMPAN du marché passé selon la procédure adaptée relatif à la création d'une aire de jeux square de la République pour un montant de 24 396,60€ H.T. (02/10/06).
- 2006\_249. Réforme et aliénation de biens mobiliers communaux : véhicule car Renault pour un montant de 2000€ (02/10/06).
- 2006\_250. Réforme et aliénation de biens mobiliers communaux : huit véhicules Express essences, un véhicule Super 5, deux véhicules ZX, un Trafic, deux véhicules C25, deux camions S100 pour un montant de 5070€ (02/10/06).
- 2006\_251. D'ester en justice et de se pourvoir devant le tribunal administratif dans l'affaire LAVILLE (03/10/06).
- 2006\_252. Signature du contrat entre l'entreprise 2 IO et la pépinière d'entreprises ATRIUM en vue de l'occupation du local 302 (05/10/06).
- 2006\_253. Prémption immeuble sis 47 bld Jeanne d'Arc, propriétaire M.FUMO et Mme GIRARDI au prix de 122 000€. (06/10/06)
- 2006\_254. D'ester en justice et de se pourvoir devant le tribunal de Grande Instance dans l'affaire MAROTTE (06/10/06)

2006\_255. Annulation des titres de recettes n°2006-00106 et 00107 émis à l'encontre de l'Union locale CFTC pour le remboursement de la moitié de subvention allouée par la ville en 2005 (11/10/06)

2006\_256. Prémption immeuble sis 148 bld de la Boissière – propriétaire la SCI TURY 21 représenté par M OUANOUCHE au prix de 193 000€ (12/10/06)

2006\_257. Prémption immeuble sis 79 rue Parmentier – propriétaire la SARL DSI représentée par M. J. DE SOUSA au prix de 35 000€ (13/10/06).

2006\_258. Attribution à la société ALGECO SAS du marché passé selon la procédure adaptée relatif à la construction d'une maison modulaire au 29 rue du Midi à Montreuil pour un montant de 104 537.58 € TTC (18/10/06).

2006\_259. Acceptation du marché à procédure adaptée passé avec la Sté QUINETTE GALLAY relatif à la fourniture et l'installation de sièges pour le centre dramatique national de Montreuil, au prix de 200 000€ HT (18/10/06).

<><><>

L'ordre du jour étant épuisé, **monsieur le député-maire** clôt la séance et remercie l'assemblée le jeudi 9 novembre à 2 h 20.